



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 26 novembre 2014**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 12 novembre 2014, à 8 h 30

**10.003** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 13 novembre 2014, à 12 h 30

## 12 – Orientation

**12.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.004** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.005** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

**12.006** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140505001

Accorder un contrat à Guard-X, d'une durée de 24 mois plus une année d'option, pour la fourniture, sur demande, de services d'inspection et d'entretien des extincteurs portatifs et fixes ainsi que des hottes de cuisinière - Somme maximale de 101 396,45 \$ taxes incluses - Appel d'offres publics 14-13599 - (6 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

### 20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1146292001

Accorder un contrat à Entreprises L.M., pour le service d'entretien de compresseurs d'air industriels dans divers bâtiments municipaux, pour une période de 36 mois à compter du 1er janvier 2015 - Dépense totale de 119 397,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13713 (1 soumissionnaire)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

### 20.004 Contrat de construction

CE Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1143334032

Autoriser une dépense additionnelle de 114 975,00 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un batardeau à la structure d'interconnexion Nord-Sud de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Mécano inc. (CE14 0067), majorant ainsi le montant du contrat de 303 215,05 \$ taxes incluses à 418 190,05 \$ taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.005** Contrat de services professionnels

CE Service des ressources humaines , Direction santé mieux-être et développement organisationnel - 1146750001

Autoriser une dépense additionnelle de 64 000 \$, taxes incluses pour concevoir un nouveau module de formation destiné aux gestionnaires et visant à développer les compétences de gestion requises en matière de diversité en emploi dans le cadre du contrat accordé à l'École nationale d'administration publique (CE12 1459), majorant ainsi le montant du contrat de 3 075 775 \$ à 3 139 775,00 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.006** Entente

CE Service des finances , Financement trésorerie et caisses de retraite - 1141629007

Approuver l'offre de financement de la Caisse Centrale Desjardins datée du 29 octobre 2014 déterminant les termes et conditions d'un crédit d'exploitation à demande d'un montant maximum de 85 000 000 \$ aux seules fins d'effectuer des emprunts temporaires conformément à l'article 120 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.007** Immeuble - Acquisition

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1141477013

Approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, l'acquisition par la Ville de Montréal de l'avenue du Ruisseau connue comme étant le lot 1 901 332 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville

**20.008** Immeuble - Location

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1145323010

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Bibliothèque des jeunes de Montréal, à titre gratuit, à compter du 29 juillet 2014 et se terminant au 28 juillet 2015, un espace d'entreposage de livres jeunesse, au 3e étage de l'édifice Gaston Miron, sis au 1210, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 118,6 m<sup>2</sup>

**20.009** Obligations contractuelles

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1141233004

Mandater le Service des affaires juridiques afin d'entreprendre les recours appropriés et notamment la publication d'un préavis d'exercice de la clause résolutoire prévue en faveur de la Ville contre l'immeuble situé dans l'arrondissement de Lachine, au sud de la rue Victoria, à l'ouest de la 25e Avenue

**20.010** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 30 – Administration et finances

### 30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Saint-Léonard . Direction des affaires publiques et du développement communautaire - 1143126003

Autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) et du Programme de soutien aux équipements culturels, le démarrage de la phase de planification du projet d'espace culturel intégrant un lieu de diffusion culturelle et la rénovation et la mise aux normes de la bibliothèque dans le cadre du développement d'un quartier culturel dans l'arrondissement de Saint-Léonard

### 30.002 Approbation des recommandations des comités et commissions

CE Service du greffe - 1143624045

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration suite à l'étude publique du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal et de l'agglomération

## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1143751010

Prendre acte de l'énoncé de l'intérêt patrimonial du site de la Maison de Mère d'Youville, 132, rue Saint-Pierre, arrondissement de Ville-Marie

### 60.002 Dépôt

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1143751014

Prendre acte de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur l'ancienne caserne Saint-Gabriel, actuelle bibliothèque Saint-Charles, située au 1050, rue d'Hibernia dans l'arrondissement du Sud-Ouest

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	17
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	7

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 12 novembre 2014 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**ABSENCE :**

M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Richard Guay, conseiller associé  
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE14 1686**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 12 novembre 2014 en y retirant les articles 20.009, 20.035, 30.003 et 40.005.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE14 1687**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE14 1688**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE14 1689**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 27 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE14 1690**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 29 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE14 1691**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 29 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.006

---

**CE14 1692**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir des services professionnels pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1145886002

---

**CE14 1693**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public visant la conclusion de trois ententes-cadres concernant l'exécution de services professionnels en ingénierie et en conception d'aménagement du domaine public, pour les besoins des différents grands projets à la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1140870001

---

**CE14 1694**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré avec Innovative Interfaces Canada inc., pour la migration du Système Intégré de Gestion des Bibliothèques (SIGB) - Millennium vers SIERRA, pour une somme maximale de 134 819,69 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de services de la firme en date du 9 octobre 2014, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1145260003

---

**CE14 1695**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 329 589,10 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant, pour la mise en place d'une infrastructure de fibre optique (réseaux secondaires) nécessaire au raccordement futur de 13 nouveaux réseaux de feux de circulation au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) ;
- 2- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à cette fin à Cogeco Services réseaux, fournisseur exclusif, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, en date du 8 septembre 2014, soit pour une somme maximale de 299 626,45 \$, taxes et contingences incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1145897001

---

**CE14 1696**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 214 878,89 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition de cette firme en date du 4 septembre 2014;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1140206010

---

**CE14 1697**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, 9216-1264 Québec inc. - Arte, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de la collecte, du transport et du traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, Eadie, Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une période de 60 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 91 017,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13925;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1144730005

---

**CE14 1698**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accorder un contrat de cinq ans à Desjardins Assurances pour la couverture d'assurances collectives à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014, pour la somme de 2 046 360 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2014-RH01;

Adopté à l'unanimité.

20.007 1145379002

---

**CE14 1699**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 828 906,57 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat octroyé à Recyclage Notre-Dame inc. (CG11 0430) du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015, pour le traitement, par compostage, de 5 000 tonnes par année de résidus alimentaires, conformément à l'article 4 des clauses administratives particulières régissant ce contrat et pour exercer l'option de 5 000 tonnes supplémentaires par année pour la même période, conformément à l'article 2 des spécifications techniques régissant ce contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 704 399,62 \$ à 2 533 306,19 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1142621004

---

**CE14 1700**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 285 022,35 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux de réfection des sanitaires, de climatisation et divers travaux à la caserne de pompiers n° 5 située au 75, rue Ontario Est (0057), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 081 162,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5733 ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1146342002

---

**CE14 1701**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 682 505,57 \$, taxes incluses, pour les travaux de planage de rue, de rehaussement de la chaussée, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis, dans la rue Saint-Patrick, entre la rue Léger et le boulevard Angrignon, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents;
- 2 - d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 647 005,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 232002;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1144822053

---

**CE14 1702**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 828 880,55 \$, taxes incluses, pour la troisième phase des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction Madux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 761 049,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5739;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1140660007

---

**CE14 1703**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 883 858,82 \$, taxes incluses, pour la réfection des réseaux d'alimentation d'eau du Complexe sportif Claude-Robillard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Développement Atrium inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 813 150,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5748;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1143482003

---

**CE14 1704**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver trois projets de convention de cession et de consentement pour les contrats de services professionnels no. 3 et no. 5 (CG11 0349) - (appel d'offres public 11-11668), pour le contrat de services professionnels no. 3 (CG13 0129) - (appel d'offres public 12-12345) ainsi que pour le contrat no. 3 (CG13 0130) - (appel d'offres public 12-12250) tous octroyés à LVM inc., en faveur du cessionnaire EnGlobe corp, selon les mêmes termes et conditions.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1143855002

---

**CE14 1705**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 230 305,51 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie électromécanique, en ingénierie de charpente et civil afin de réaliser des projets de construction, réfection, restauration et de mise aux normes des bâtiments de parcs et corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Riopel Dion St-Martin inc. Architectes, et Beaudoin Hurens Ingénieurs conseils, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 118 459,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-12340 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1145110008

---

**CE14 1706**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2014, 2015 et 2016 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal (projet 14-11), pour une somme maximale de 358 749,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13650 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1140541017

---

**CE14 1707**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 70 000 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation des coûts réels des projets du programme de protection et de mise aux normes de bâtiments de parcs et corporatifs;

- 2 - d'approuver un projet d'addenda n° 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Beaupré Michaud Associés Architectes, Dessau ingénieurs électromécanique et Nicolet Chartrand Knoll Ltée ingénieurs structure et génie civil (CG12 0108 et CG14 0353), majorant ainsi le montant total du contrat de 971 791,53 \$ à 1 041 791,53 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1140660006

---

#### **CE14 1708**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Les Services exp inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance/inspection des travaux de construction d'une unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égout desservant le site d'interception Rhéaume, pour une somme maximale de 386 373,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13891 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer, pour et au nom de la Ville, la convention de services professionnels et tout document y donnant suite;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1143334029

---

#### **CE14 1709**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 218 788,11 \$, taxes incluses, pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord ;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda n° 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Ethnoscop inc. (CG12 0632), majorant ainsi le montant total du contrat de 632 307,31 \$ à 851 095,42 \$, taxes incluses ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1143501004

---

**CE14 1710**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Arkéos inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'études et d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux d'aménagement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal, pour une somme maximale de 300 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13742 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1144426001

---

**CE14 1711**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gestion de gré à gré à l'organisme Le TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire, pour la gestion de l'installation sportive et des activités de sports sur roue, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 551 880 \$, taxes incluses, soit un montant annuel de 183 960 \$, taxes incluses, pour 2015, 2016 et 2017 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 15 000 \$, annuellement pour 2015, 2016 et 2017 pour des frais d'expertise technique relatifs à l'immeuble ;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus équivalent à celui des dépenses au montant de 200 000 \$ en 2015 ;
- 4- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports pour une somme de 200 000 \$ récurrente, à compter de 2016 ;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1146817001

---

**CE14 1712**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Mercer (Canada) limitée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en actuariat conseil, volet régimes de retraite autres que celui des policiers, requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 034 120,00 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 14-13928 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer ce projet de convention de services professionnels pour et au nom de la Ville ;
- 3- d'approuver, pour 2015, un virement de crédits de 448 985 \$ provenant des dépenses contingentes imprévues d'administration, et pour les années 2016 à 2019, d'ajuster la base budgétaire du Service des ressources humaines et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1142942003

---

**CE14 1713**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert du ministre des Transports, pour le gouvernement du Québec, des bandes de terrains vacantes constituées des lots 4 295 504, 5 114 501, 5 114 502, 5 114 505, 5 114 629, 5 114 630, 5 114 632, 5 114 634, 5 444 142, 5 444 144, 5 457 501 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 48 369 mètres carrés, situées du côté nord-est du boulevard Jacques-Bizard entre le boulevard Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et le boulevard Chèvremont, dans l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Genève, aux fins de construction d'un nouveau pont et ses approches entre l'Île-Bizard et Montréal et de régulariser le titre de propriété de la Ville, quant à sa piste cyclable, pour un montant de 4 091 000 \$, plus les taxes applicables, le tout suivant les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1141027001

---

**CE14 1714**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, la description des lots 1 860 513, 1 860 604 et 1 860 647 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, arrondissement de Verdun, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2- de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1141477011

---

**CE14 1715**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de fermer comme domaine public les lots 5 392 553 et 5 428 909 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Résidence Les Jardins Millen inc., aux fins d'assemblage, un immeuble situé à l'angle nord-ouest du boulevard Henri-Bourassa et de l'avenue Millen, d'une superficie de 86,1 mètres carrés, constitué des lots 5 392 553 et 5 428 909 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour un montant de 69 500 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1143496003

---

**CE14 1716**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, aux fins d'assemblage au parc-nature du Bois-de-Liesse, des terrains constitués des lots 1 901 434 (parcelle A) et 1 901 435 (parcelle B) du cadastre du Québec, situés sur le côté sud de la rue Thimens et à l'est du boulevard Pitfield, dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;

- 3 - d'autoriser à cette fin une dépense de 630 000 \$ (parcelle A) et de 770 000 \$ (parcelle B), représentant un montant total de 1 400 000 \$, plus les taxes applicables;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1144962008

---

#### **CE14 1717**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'un terrain constitué du lot 1 065 651 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville, sur le boulevard de Maisonneuve Ouest entre les rues Saint-Mathieu et Saint-Marc, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins de création d'un parc;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 3,6 M\$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5 - d'exclure de la délégation relative aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du décret concernant l'agglomération CG14 0308, en date du 19 juin 2014, les droits, pouvoirs et obligations liés à la présente acquisition.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1143778003

---

#### **CE14 1718**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Développement Olymbec inc., pour une période additionnelle de cinq (5) ans, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014, des locaux d'environ 1036,15 mètres carrés, situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 6557, avenue de l'Esplanade, à des fins de garage pour la Division du marquage sur la chaussée et de la signalisation écrite, au bénéfice des arrondissements de Montréal;
- 2 - d'autoriser la dépense pour l'énergie pour un montant total de 115 000 \$, taxes incluses, pour la durée du terme de cinq (5) ans;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1145372006

---

**CE14 1719**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de convention de renouvellement de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête à la Société d'animation de la promenade Bellerive, à titre gratuit, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, un local d'une superficie locative de 153 mètres carrés, dans le chalet du parc situé au 8300, rue Bellerive, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à des fins d'activités sportives et de plein air, de loisirs, culturelles et récréotouristiques, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1145323011

---

**CE14 1720**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel 9135-3821 Québec inc. consent à la Ville de Montréal, une servitude d'utilités publiques, aux fins d'installation d'une borne-fontaine, sur une partie du lot 4 711 806 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 4,5 mètres carrés située au nord-ouest de la 56<sup>e</sup> Rue et au sud-ouest du boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, et ce, sans considération monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1134396001

---

**CE14 1721**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à Dianova Québec pour le projet d'achat-rénovation de l'immeuble sis au 1516 rue Aylwin, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre de la Mesure d'aide financière du maire de Montréal à la lutte contre l'itinérance;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1140640004

---

**CE14 1722**

Il est

**RÉSOLU :**

1 - d'accorder un soutien financier aux quatre organismes culturels désignés ci-après, totalisant 71 405 \$, pour la réalisation d'études et de collectes de fonds reliées à des projets d'équipements culturels, au montant indiqué pour chacun d'eux:

- Imago théâtre inc.	10 738 \$
- Musée McCord d'histoire canadienne	25 000 \$
- Atelier Graff, inc.	10 667 \$
- Tangente inc.	25 000 \$

2 - d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et les conditions de versement de cette contribution;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1140007003

---

**CE14 1723**

Il est

**RÉSOLU :**

1 - d'accorder un soutien financier totalisant 72 440 \$, dans le cadre des programmes de soutien de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, aux trois organismes culturels désignés ci-après, pour l'achat d'équipements spécialisés, au montant indiqué en regard de chacun d'eux :

- Centre de recherche et de design en impression textile de Montréal	49 500 \$
- Centre des textiles contemporains de Montréal	12 800 \$
- Dare-Dare Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal inc.	10 140 \$

2 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conventions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1140007004

---

**CE14 1724**

Il est

**RÉSOLU :**

1 - d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ à La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs pour la production et la promotion des outils de communication dans le cadre de la 24<sup>e</sup> édition du « Mois de l'histoire des noirs », édition 2015;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1140242001

#### CE14 1725

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant 337 474 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la nouvelle Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance :

Organisme	Projet	Montant recommandé
<b>Auberge communautaire Sud-Ouest</b>	Charlemagne - École de la rue	<b>40 000 \$</b>
<b>Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé inc.</b>	En route vers la dignité	<b>25 000 \$</b>
<b>Dîners St-Louis</b>	Job 18-30	<b>25 000 \$</b>
<b>Groupe Itinérance et Travail (faisant aussi affaire sous Groupe Information Travail)</b>	Brigade Plateau Net	<b>25 000 \$</b>
<b>La Cafétéria communautaire Multi Caf</b>	Soutien à l'itinérance	<b>24 502 \$</b>
<b>L'Unité d'intervention L'Anonyme inc.</b>	Stabilisation de l'intervention de proximité à bord de l'autobus	<b>21 335 \$</b>
<b>Nouvelle approche humanitaire d'apprentissage (faisant aussi affaire sous Centre NAHA)</b>	Améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance en contexte de réinsertion sociale	<b>21 335 \$</b>
<b>Plein Milieu</b>	Le travail de rue en soutien aux personnes itinérantes d'origine autochtone dans le Grand Plateau	<b>39 289 \$</b>
<b>Projet Refuge (faisant aussi affaire sous Projet Refuge-Maison Haïdar)</b>	Projet Refuge	<b>23 000 \$</b>
<b>Rue action prévention Jeunesse (faisant aussi affaire sous RAP Jeunesse)</b>	Accès-Soir	<b>30 000 \$</b>

2 - d'approuver les dix projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier de 63 013\$ à Mission Old Brewery pour la réalisation du « Projet Autobus » dans le cadre de la nouvelle Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1140744005

**CE14 1726**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder deux soutiens financiers totalisant 190 066 \$ conformément à l'appel de projets été 2014 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal, aux organismes ci-après désignés pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

<u>Organisme</u>	<u>Projet</u>	<u>Montant</u>
Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve	Fab Lab iMusée	140 046 \$
Journal de la Rue	Autofinancement du monde communautaire	50 020 \$

- 2 - d'approuver deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1146352010

---

**CE14 1727**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Fusion Jeunesse pour la réalisation des éditions 2014-2015 et 2015-2016 du Festival de robotique FIRST QUÉBEC, du projet Relève Mode et du projet CLIP, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1146352011

---

**CE14 1728**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à AON Parizeau inc., courtiers d'assurances, aux fins du renouvellement d'un cautionnement de 1 M\$ auprès de la Compagnie d'assurance Travelers du Canada, couvrant la période du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2015, tel que requis par le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 19 a. 140 et ss) pour l'exploitation du site d'enfouissement au Complexe environnemental Saint-Michel, pour une somme maximale de 6000 \$, non taxable, conformément à la facture de cette firme en date du 4 septembre 2014 et selon les termes et conditions stipulés au certificat de renouvellement du cautionnement 95012063;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1145960001

---

**CE14 1729**

Il est

RÉSOLU :

de consentir à la cession par Rolls-Royce Canada limitée à Siemens Canada limitée de tous les droits et obligations lui résultant du bail reçu par M<sup>e</sup> Robert Coulombe, le 1<sup>er</sup> août 2000, sous le numéro 2551 de ses minutes, et ce, sans considération monétaire.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1146337002

---

**CE14 1730**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adhérer à la « Déclaration de Séoul » mettant en oeuvre le premier forum international réunissant les pouvoirs publics locaux et les acteurs de l'économie sociale;
- 2- d'autoriser M. Denis Coderre, maire de Montréal, membre du comité exécutif et responsable politique de l'économie sociale à la Ville de Montréal, à signer la déclaration jointe au dossier décisionnel pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1145008002

---

**CE14 1731**

Vu la résolution CA14 27 0346 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 7 octobre 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de renouveler la réserve à des fins de rue sur les lots 4 195 783 et 4 115 607 du cadastre du Québec, pour le prolongement de la rue Duchesneau;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1143642001

---

**CE14 1732**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1141658005

---

**CE14 1733**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense relative au déplacement, du 15 au 22 novembre 2014, de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens, comme conférencière et modératrice au 11<sup>e</sup> Colloque du Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) qui se tiendra à Palerme (Italie) pour un montant estimé à 578 \$;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1143905001

---

**CE14 1734**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la nomination de Mme Debbie Di Chiaro à titre d'administratrice de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance, en remplacement immédiat de M. Roger Dionne.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1140640005

---

**CE14 1735**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de la recommandation de la Commission permanente sur l'inspecteur général suite à l'étude du Rapport et de la recommandation de l'inspecteur général concernant l'appel public de propositions 1111368002.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1143624044

---

**CE14 1736**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser, dans le cadre des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, des virements budgétaires de 80 000 \$ en provenance de la Division du développement durable, pour la poursuite de deux projets Quartiers 21 dans les arrondissements de LaSalle (30 000 \$) et de Saint-Léonard (50 000 \$).

Adopté à l'unanimité.

30.008 1145174003

---

**CE14 1737**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le dépôt d'une requête introductive d'instance en révision judiciaire à l'encontre de la décision de l'arbitre Marcel Morin rendue le 29 octobre 2013 et rectifiée par une décision rendue le 16 octobre 2014, dans le cas du grief 12-1018 concernant les crédits de congé de maladie de certains employés cols bleus.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1140167001

---

**CE14 1738**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à présenter une réclamation dans le processus de liquidation judiciaire entrepris par Construction Frank Catania et Associés inc. pour une somme de 23 661 260,19 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1146684001

---

**CE14 1739**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance de l'état des revenus et des dépenses de la Ville - Volet municipal au 30 septembre 2014, projetés à la fin de l'exercice;
- 2- de prendre connaissance de l'état des revenus et des dépenses réels de la Ville au 30 septembre 2014 comparé au 30 septembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1145205008

---

**CE14 1740**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de la Ville - Volet agglomération au 30 septembre 2014, projetés à la fin de l'exercice;
- 2 - de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de la Ville au 30 septembre 2014 comparé au 30 septembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1145205009

---

**CE14 1741**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, les prévisions budgétaires 2015 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1142904012

---

**CE14 1742**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, les prévisions budgétaires 2015 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1142904013

---

**CE14 1743**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 26 novembre 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, les prévisions budgétaires 2015 de la Corporation Anjou 80.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1142904016

---

**CE14 1744**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 26 novembre 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, les prévisions budgétaires 2015 de la Société de gestion Marie-Victorin.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1142904017

---

**CE14 1745**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 26 novembre 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, les prévisions budgétaires 2015 de la Société d'habitation et de développement de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1142904018

---

**CE14 1746**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, les prévisions budgétaires 2015 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1142904014

---

**CE14 1747**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, les prévisions budgétaires 2015 du Bureau du Taxi.

Adopté à l'unanimité.

30.019 1142904015

---

**CE14 1748**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions pour la protection des conduites principales d'aqueduc et d'égout contre les forages et les fonçages de pieux sur la propriété privée » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1144136001

---

**CE14 1749**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-012), et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1140196009

---

**CE14 1750**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil jeunesse de Montréal (02-177) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1145179003

---

**CE14 1751**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil interculturel de Montréal (02-044) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1142714003

---

**CE14 1752**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-149 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 570 000 000 \$ pour financer la quatrième phase du programme de maintien du patrimoine des équipements fixes du métro (Programme Réno-Systèmes 4), conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (RLRQ, c. S-30.01)

Adopté à l'unanimité.

40.006 1146213004

---

**CE14 1753**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer « rue Wilfrid-Reid », la voie de circulation constituée des lots 5 256 489 et 5 256 492 du cadastre du Québec;
- 2- de nommer « rue Jean-Gascon », le lot 5 282 501 du cadastre du Québec, qui prolonge cette voie de circulation existante, et de nommer « rue des Outardes », le lot 5 282 502 du cadastre du Québec, qui prolonge cette voie de circulation existante.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1146767002

---

**CE14 1754**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île à Montréal soumis par Hydro-Québec;
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la sous-ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1142622012

---

**CE14 1755**

Il est

RÉSOLU :

de nommer Madame Francyne Gervais à titre de Directrice – bureau de l'amélioration des services à la clientèle (emploi #105 980) dans la classe salariale FM 10 (104 300 \$ - 130 370 \$ - 156 440 \$) pour une période indéterminée, à compter du 12 novembre 2014, conformément à l'article 2 « Mandat de cadre de direction » des *Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal* (CE14 0813) et à l'article 10.2.2 de la politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1145904021

---

**CE14 1756**

Il est

**RÉSOLU :**

de prendre acte de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site de l'église Saint-Columba et de son centre communautaire situé au 4020 et 4040, avenue Hingston, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1143751004

---

**Levée de la séance à 11 h 27**

70.001

---

Les résolutions CE14 1686 à CE14 1756 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif  
tenue le jeudi 13 novembre 2014 à 12 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**ABSENCE :**

M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Richard Guay, conseiller associé  
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

---

**CE14 1757**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 13 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE14 1758**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'autoriser une dépense d'un montant estimé à 3 283,72 \$, pour le déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, du 14 au 21 novembre 2014, à Séoul en Corée du Sud, afin de participer au « 2014 Inaugural Meeting of the Global Social Economy Forum (GSEF 2014) »;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1144302003

---

**Levée de la séance**

70.001

---

Les résolutions CE14 1757 et CE14 1758 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

CE : 12.001  
2014/11/26 08:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.002  
2014/11/26 08:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.003  
2014/11/26 08:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.004  
2014/11/26 08:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.005  
2014/11/26 08:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.006  
2014/11/26 08:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.001  
2014/11/26 08:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1140505001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division sécurité , Section services techniques - sécurité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à la compagnie Guard-X, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'une durée de 24 mois plus une année d'option pour la fourniture, sur demande, de services d'inspection et d'entretien des extincteurs portatifs et fixes ainsi que des hottes de cuisinière pour une somme maximale de 101 396,45 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres publics (14-13599) (6 soumissionnaires conformes)

Il est recommandé:

1. D'accorder à la compagnie Guard-X, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'une durée de 24 mois plus une année d'option pour la fourniture sur demande du service d'inspection et d'entretien des extincteurs portatifs et fixes ainsi que des hottes de cuisinière, pour une somme maximale de 101 396,45 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public (14-13599).
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La portion agglomération de cette dépense mixte d'activités d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée à l'agglomération (réf. Règlement sur les dépenses mixtes).

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-05 07:34

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1140505001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division sécurité , Section services techniques - sécurité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à la compagnie Guard-X, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'une durée de 24 mois plus une année d'option pour la fourniture, sur demande, de services d'inspection et d'entretien des extincteurs portatifs et fixes ainsi que des hottes de cuisinière pour une somme maximale de 101 396,45 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres publics (14-13599) (6 soumissionnaires conformes)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'inspection et l'entretien des extincteurs et des hottes de cuisinière sont des activités assujetties au Code national du bâtiment (CNB), au Code national de prévention des incendies (CNPI) ainsi qu'aux normes de la National fire protection association (NFPA). Ce service, qui était auparavant fourni par le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), couvrait 446 bâtiments dont 348 entretenus en régie et 98 à contrat répartis parmi les 9 arrondissements de l'ex-Ville de Montréal et les services centraux.

En janvier 2014, le service d'inspection et d'entretien des extincteurs portatifs et fixes ainsi que des hottes de cuisinière a été transféré au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI). Ce transfert d'activités faisait suite à l'approbation de la Direction générale de répartir par arrondissement et service central la gestion des extincteurs. Ainsi, un budget de l'ordre de 54 800 \$ a été transféré au SGPI afin de donner à contrat les activités d'entretien des extincteurs dans les bâtiments entretenus en régie.

Le 7 mai dernier, le SGPI a procédé au lancement d'un appel d'offres afin d'obtenir les services d'une firme pour l'inspection et l'entretien des extincteurs et des hottes de cuisinière, pour une période de deux ans plus une option de 12 mois. Il y a eu sept (7) preneurs de cahier de charges, six (6) soumissionnaires conformes et un (1) désistement (Levitt Sécurité), car le devis est très spécifique. La plus basse soumission est de 88 190 \$ (avant taxes), et la plus haute soumission est de 156 636 \$ (avant taxes).

À la suite de l'appel d'offres public d'une durée de 46 jours francs tenu du 7 mai 2014 au 23 juin 2014 et publié le 7 mai 2014 dans le journal La Presse et SÉAO, huit addenda ont été émis. Les soumissions reçues étaient valides pour une période de 120 jours mais les soumissionnaires ont accepté de les prolonger jusqu'au 1er décembre 2014.

La partie du budget dédiée à l'inspection et à l'entretien des extincteurs et des hottes de cuisinière dans les bâtiments entretenus en régie est actuellement utilisée pour répondre aux appels de service ponctuels en attendant l'octroi du contrat.

Il s'agit d'une entente de biens et services gérée par la Division de la sécurité afin d'assurer la conformité à la réglementation à cet effet.

- Lancement de l'appel d'offres : 7 mai 2014
- Médias de parution : La Presse et SÉAO
- Délai de parution : du 7 mai au 23 juin 2014
- Addenda No 1 - Réponse aux questions
- Addenda No 2 - Report de la date de dépôt des soumissions
- Addenda No 3 - Avis du report de la date d'ouverture des soumissions
- Addenda No 4 - Réponse aux questions
- Addenda No 5 - Avis du report de la date d'ouverture des soumissions
- Addenda No 6 - Report de la date de dépôt des soumissions
- Addenda No 7 - Report de la date de dépôt des soumissions
- Addenda No 8 - Réponse aux questions
- Ouverture des soumissions : 23 juin 2014
- Analyse des soumissions : du 23 juin au 4 juillet 2014

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CE12 1009 – 20 juin 2012**

Ne pas donner suite à l'appel d'offres publics (11-11663) pour établir une entente encadrant l'entretien, la réparation et l'inspection d'extincteurs portatifs et fixes sous la responsabilité du SIM, et autoriser un nouvel appel d'offres pour établir une entente d'achat contractuelle d'une durée de 24 mois plus 2 années d'options supplémentaires de 12 mois.

### **CE11 0777 – 1er juin 2011**

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour établir une entente encadrant l'acquisition, l'entretien, la réparation et l'inspection d'extincteurs portatifs et fixes sous la responsabilité du SIM.

Entente d'achat contractuelle 534546 – 28 juillet 2010, AL Carrière extincteur Ltée  
Appel d'offres 09-11158 Extincteurs (Eau, ABC, CO2) – 14 octobre 2009

## **DESCRIPTION**

L'entente d'achat contractuelle d'une durée de 24 mois plus une option de 12 mois supplémentaires permettra d'élaborer un programme d'entretien préventif conforme aux normes pour les 348 bâtiments entretenus en régie. L'entente prévoit aussi l'entretien des systèmes d'extinction fixes des hottes de cuisinière de tous les bâtiments et les casernes concernés de l'agglomération de Montréal. L'inventaire de ces équipements permettra d'identifier chaque extincteur visé par cette entente, par type, par arrondissement, unité administrative ou service central. Pour ce qui est des arrondissements des ex-banlieues, ceux-ci ne font pas partie de la nouvelle entente puisqu'ils ont déjà des contrats existants.

## **JUSTIFICATION**

Cette entente permettra de respecter les lois, les règlements et les normes. De plus, elle permettra aussi d'uniformiser la gestion des extincteurs pour toutes les unités d'affaires concernées par ce contrat de service.

Le tableau ci-dessous représente les résultats ainsi que les écarts. Nous pouvons justifier l'écart entre notre estimation et le plus bas soumissionnaire conforme par la grande compétitivité dans ce domaine.

Basés sur l'estimé, les coûts de mise aux normes représentent 80 482,50 \$ par année, soit l'équivalent de l'estimé pour une période de deux ans de 160 965 \$. Les soumissions consistent en la réalisation de 40 % des inspections et de l'entretien des extincteurs fixes et portatifs et des hottes de cuisinière sur une base quinquennale (20 % par année).

No	Soumissionnaires	Conforme	Prix (sans taxes)	Contingences (sans taxes)	Total (taxes inclus)
1	Guard-X inc.	Oui	\$ 88,190		\$101,396.45
2	AL Carrière extincteurs (1991) Ltée.	Oui	\$104,212		\$119,817.75
3	C.F.H. Sécurité inc.	Oui	\$111,626		\$128,341,99
4	Protection incendie Viking Inc.	Oui	\$132,719		\$152,593.67
5	Marco Cournoyer inspections inc. Protection incendie MCI F.A.S.R.S.	Oui	\$127,945		\$147,104.76
6	Prévention incendie Safety First inc	Oui	\$156,636		\$180,392.24
	Montant estimé		\$140, 000.00		\$160, 965.00
Coût moyen des soumission conformes reçus (\$)		\$138,274.48			
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		36%			
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)		\$78,995.79			
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)		78%			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		-\$59,568.55			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)		-37 %			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)		\$18,421.30			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)		18 %			

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût du contrat, au montant de 101 396,45 \$, sera assumé à même le budget de la Division de la sécurité du Service de la gestion et de la planification immobilière. Voir l'intervention du Service des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cette entente permettra à la Division de la sécurité d'assurer une gestion responsable des extincteurs. De plus, cette entente permettra le maintien à niveau des équipements locaux pour combattre les incendies mineurs dans les bâtiments municipaux.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Respecter les règlements (en particulier ceux sur la sécurité incendie) ainsi que les normes qui s'appliquent aux extincteurs et aux hottes de cuisinière.  
Considérant la méconnaissance de l'état actuel des équipements, nous prévoyons une période minimale de cinq ans avant d'assurer la conformité de ceux-ci à la réglementation en vigueur.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication est prévue dans le but d'informer les arrondissements et les services corporatifs des détails de la responsabilité et de l'entente à venir.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Appel d'offres public : mai à juin 2014

- Octroi de contrat : novembre 2014
- Campagne d'information auprès des arrondissements et des services corporatifs : novembre 2014

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Lan-Huong DOAN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Robert LEFEBVRE  
Chef de section - Sécurité

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-09-30

Robert HAMEL  
Chef de division Sécurité

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Johanne MACKAY FALCON  
Directrice

**Approuvé le :** 2014-11-04

Jacques A. ULYSSE  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2014-11-05



**Dossier # : 1146292001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division soutien et exploitation , Section des travaux d'entretien à contrat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme "Entreprises L.M." pour le service d'entretien de compresseurs d'air industriels dans divers bâtiments municipaux pour une période de 36 mois à compter du 1er janvier 2015. Dépense totale de 119 397,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13713 (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. D'accorder à la firme "Entreprises L.M.", l'unique soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'entretien de compresseurs d'air industriels dans divers bâtiments municipaux pour une période de 36 mois à compter du 1er janvier 2015 aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 119 397,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13713 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 26,72 % par l'agglomération pour un montant de 31 902.96 \$.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-05 13:02

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1146292001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division soutien et exploitation , Section des travaux d'entretien à contrat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme "Entreprises L.M." pour le service d'entretien de compresseurs d'air industriels dans divers bâtiments municipaux pour une période de 36 mois à compter du 1er janvier 2015. Dépense totale de 119 397,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13713 (1 soumissionnaire).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier consiste en l'octroi d'un contrat d'entretien de compresseurs d'air industriels d'une durée de trente-six (36) mois pour cette activité nécessaire pour neuf (9) immeubles de l'agglomération, neuf (9) d'arrondissements et dix (10) des services centraux.

L'appel d'offres fut effectué par le Service de l'approvisionnement.

À la suite de l'appel d'offres public d'une durée de 27 jours de calendrier tenu du 30 juillet 2014 au 25 août 2014 et publié le 30 juillet 2014 dans le journal *La Presse* et SÉAO, aucun addenda n'a été émis.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

**DESCRIPTION**

Ce contrat consistera à faire l'entretien de compresseurs d'air industriels décrits aux documents d'appel d'offres, soit pour neuf (9) immeubles de l'agglomération, neuf (9) d'arrondissements et dix (10) des services centraux.

La durée de ce contrat est de trente-six (36) mois, soit pour la période commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et se terminant le 31 décembre 2017. Il s'agit de bâtiments dont l'entretien des équipements a été confié au Service de la gestion et de la planification immobilière. Le Service de la gestion et de la planification immobilière n'ayant pas la main-d'oeuvre pour réaliser ce type de travail, celui-ci est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel du Service.

**JUSTIFICATION**

Cette demande d'octroi de contrat concerne l'entretien de compresseurs d'air industriels dans divers bâtiments municipaux pour la période allant de janvier 2015 au 31 décembre 2017 (inclusivement).

L'estimation totale des travaux était de 153 238,68 \$ taxes incluses. Celle-ci fut réalisée par le professionnel interne et est basée selon les coûts d'entretien normalisés. Le coût total du contrat à être octroyé est de 22,08 % inférieur à l'estimation.

À la suite de l'appel d'offres public tenu par le Service de l'approvisionnement, une firme s'est prémunie du document d'appel d'offres, soit :

- Entreprises L.M.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres (préciser)	Total
Entreprises L.M.	119 397,31 \$		119 397,31 \$
Dernière estimation réalisée	153 238,68 \$		153 238,68 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			
119 397,31 \$ / 1			119 397,31 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conformes (%)			
$((119 397,31 \$ - 119 397,31 \$) / 119 397,31 \$) \times 100$			0,00%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			
N/A			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			
N/A			N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			
119 397,31 \$ - 153 238,68 \$			-33 841,37 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			
$((119 397,31 \$ - 153 238,68 \$) / 153 238,68 \$) \times 100$			-22,08%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			
N/A			N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			
N/A			N/A

L'écart de plus de 10 % est dû au fait que la firme "Entreprises L.M." offre ses services à des tarifs extrêmement bas. L'estimation du professionnel est une moyenne des prix du marché actuel. Le professionnel ne peut pas anticiper l'agressivité du marché.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à déboursier pour la première année (2015) du contrat sera comme suit : 119 397,31 \$ / 3 années = 39 799,10 \$, taxes incluses.

À compter de la deuxième année (2016) et au début de la troisième année (2017) ce montant sera révisé, <<en plus ou en moins>>, selon la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC), tel que décrit au devis de l'appel d'offres.

Selon le fichier "AO#14-13713 - Évolution du coût du contrat" les montants pour les trois (3) années du contrat y sont mentionnés. Les montants totaux pour les années 2016 et 2017 sont représentés avec un IPC projeté à la hausse. Les ajustements finaux seront faits lorsque l'IPC de l'année en cours du contrat d'entretien sera connue.

Selon le fichier "AO#14-13713 - Répartition des dépenses - cen-agg-arr" en pièces jointes au dossier décisionnel, le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération a été établi à 26,72 %, pour l'arrondissement à 27,34 % et pour le central à 45,94 %.

La répartition des montants et des pourcentages est déterminée selon la responsabilité

financière de chacun des bâtiments. Celle-ci est détaillée dans la pièce jointe intitulée : AO#14-13713 - Répartition des dépenses brutes".

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'entrepreneur est tenu de mettre en place et de maintenir une politique d'entretien à faible impact environnemental tel que prévu au devis.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il s'agit d'équipements industriels qui ont toujours nécessité ce type de service d'entretien. Un report d'octroi, une interruption de services ou un refus d'octroyer le contrat pourraient compromettre la pérennité des équipements et nuire ou retarder les opérations d'entretien sur tous les véhicules routiers municipaux (ces compresseurs d'air étant utilisés principalement pour la réparation des véhicules moteurs dans les ateliers mécaniques de la Ville). Pour pallier une telle interruption, la Ville devrait faire appel aux services ponctuels d'une firme spécialisée afin de maintenir les compresseurs d'air dans un état fonctionnel.

Malgré que la soumission reçue soit accompagnée d'un cautionnement de soumission valide pour une période de 180 jours, le début de ce contrat d'entretien est prévu pour le 1er janvier 2015.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : décembre 2014  
Début du contrat : 1er janvier 2015  
Fin du contrat : 31 décembre 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Hélène CALCI)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Lan-Huong DOAN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain METHOT  
Gestionnaire immobilier

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-10-14

Johanne ROUILLARD  
Chef de division - Soutien et exploitation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Johanne MACKAY FALCON  
Directrice

**Approuvé le :** 2014-11-04**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2014-11-05



**Dossier # : 1143334032**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 114 975,00 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un batardeau à la structure d'interconnexion Nord-Sud de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Mécano inc. (CE14 0067), majorant ainsi le montant du contrat de 303 215,05 \$ taxes incluses à 418 190,05 \$ taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 114 975,00 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un batardeau à la structure d'Interconnexion Nord-Sud de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Groupe Mécano inc. (CE14 0067), majorant ainsi le montant du contrat de 303 215,05 \$ taxes incluses à 418 190,05 \$, taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2014-11-17 13:00

**Signataire :** Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
 Directeur général adjoint  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143334032**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 114 975,00 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un batardeau à la structure d'interconnexion Nord-Sud de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Mécano inc. (CE14 0067), majorant ainsi le montant du contrat de 303 215,05 \$ taxes incluses à 418 190,05 \$ taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une conduite de dérivation munie d'une vanne relie l'intercepteur nord à l'intercepteur sud à l'entrée de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) dans la structure d'interconnexion.

De façon à isoler la vanne d'interconnexion pour y accéder sécuritairement, un batardeau constitué d'un empilement d'une cinquantaine de poutrelles en béton est utilisé. Ces poutrelles en béton d'origine ont été fabriquées en 1977 et sont rendues à la fin de leur vie utile. Actuellement, la mise à sec de la vanne d'interconnexion n'est pas possible sans risques majeurs pour la sécurité des travailleurs. Les tiges de support des poutrelles sont sérieusement corrodées, les rendant inutilisables et non sécuritaires. De plus, leur mise en place et leur enlèvement sont très difficiles et coûteux. Étant donné que la vanne d'interconnexion doit être mise à niveau et automatisée ultérieurement, il est donc nécessaire d'installer un nouveau batardeau sécuritaire et étanche.

Un appel d'offres public a été lancé le 2 octobre 2013 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 octobre 2013. Le contrat 1258-AE a été octroyé le 22 janvier 2014 au montant de \$303 215,05 (CE14 0067) à Groupe Mécano inc.

Lors des travaux préparatoires à l'installation du nouveau batardeau à la structure d'intersection nord-sud, des relevés ont démontré un problème majeur relatif aux plans de

glissement des rainures de béton. Cette configuration remonte à la construction d'origine et découle probablement de la déformation des coffrages lors de la coulée du béton.

Conséquemment des travaux supplémentaires non prévus au contrat devront être réalisés pour rectifier et préparer la structure afin d'assurer l'opération du nouveau batardeau de façon étanche.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 0067 - 22 janvier 2014 - accorder un contrat à Groupe Mécano inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et l'installation d'un batardeau à la structure d'interconnexion nord-sud de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 303 215,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1258-AE.

## **DESCRIPTION**

La présente demande couvre l'allocation de fonds supplémentaires de \$100 000, plus les taxes applicables (en sus du montant résiduel des contingences qui est actuellement de 26 000 \$) afin de procéder à des travaux de sciage de béton de chaque côté des 2 rainures latérales de la structure réceptrice du batardeau et d'apporter les corrections nécessaires aux rainures par la mise en place de coffrages et d'injection de béton. Ces travaux doivent être réalisés en espace clos, à environ 30 mètres sous terre. Le lieu de travail est une zone inondée qui sera mis à sec par Groupe Mécano inc.

## **JUSTIFICATION**

Des travaux imprévus sont nécessaires pour corriger la rectitude et le parallélisme des rainures de béton avant de procéder à l'installation du nouveau batardeau. En effet, des coupes de béton doivent être pratiquées de part et d'autre des rainures pour préserver la capacité structurale de l'infrastructure. Sans ses travaux, il est impossible de procéder à une installation adéquate et d'assurer le bon fonctionnement du nouveau batardeau.

Considérant que les travaux préparatoires aux opérations de rectification des rainures sont sous la responsabilité du Groupe Mécano inc. et que celui-ci doit se porter garant de l'étanchéité du batardeau lors de sa mise en service.

Considérant que l'entrepreneur a déjà la responsabilité d'installer le batardeau dans les rainures de béton et d'assurer l'étanchéité du cadre par la coulée de béton (articles 1.6, 2.6, 3.2, 3.5 du devis technique).

Il est impératif que les travaux supplémentaires soient confiés à Groupe Mécano inc. qui doit demeurer responsable de l'ensemble des travaux.

Groupe Mécano inc. est donc le seul en mesure d'effectuer ces travaux pour éviter un possible dégagement de responsabilité de sa part et des frais de retard de chantier suite à des travaux exécutés par un autre entrepreneur.

Compte tenu de la nature et des contraintes physiques reliées à ces travaux, il a été considéré plus économique de procéder par une rémunération en temps et matériel pour réaliser ceux-ci. La somme de 114 975 \$ taxes incluses pourrait ne pas être dépensée en entier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense additionnelle pour la fourniture et l'installation d'un batardeau à la structure d'interconnexion nord-sud de la Station d'épuration est de 114 975,00 \$, taxes incluses, majorant ainsi le contrat à 418 190,05 \$. Cette dépense représente un montant net pour l'agglomération de 103 710,70 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Le coût de cette dépense est financé par la réserve de l'eau de l'agglomération.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

(en milliers \$)	<b>Total</b>
Investissements nets	104
Réserve de l'eau de l'agglomération	104
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources afin de diminuer les événements de surverses sur l'intercepteur nord.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces travaux permettront d'améliorer la fiabilité de la vanne d'interconnexion, d'effectuer sa mise à niveau, de pouvoir dériver de façon automatisée vers l'intercepteur sud les eaux de l'intercepteur nord lors de fortes pluies et d'améliorer la sécurité des lieux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Sophie GASCON)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude S MEUNIER  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR**      Le : 2014-11-11

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

**Approuvé le :** 2014-11-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :**      2014-11-14



**Dossier # : 1146750001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction santé_mieux-être et développement organisationnel , Division du développement organisationnel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une modification à la convention de services professionnels unissant la Ville à l'École nationale d'administration publique pour concevoir un nouveau module de formation destiné aux gestionnaires et visant à développer les compétences de gestion requises en matière de diversité en emploi. Augmentation de la somme maximale de la convention de 3 075 775 \$ à 3 139 775,00 \$, taxes incluses. Contrat octroyé de gré à gré.

Il est recommandé :

1) d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de modification de convention, de gré à gré, par lequel l'École nationale d'administration publique s'engage à fournir à la Ville ses services professionnels pour développer un nouveau contenu de formation visant à développer les compétences de gestion requises en matière de gestion de la diversité en emploi, et ce, en augmentant la somme maximale de la convention initiale de 3 075 775 \$ à 3 139 775 \$, taxes incluses, conformément à l'addenda à son offre de service en date du 17 octobre 2014, et selon les termes et conditions stipulés à la modification de convention.

2) d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2014-11-14 15:48

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1146750001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction santé_mieux-être et développement organisationnel , Division du développement organisationnel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une modification à la convention de services professionnels unissant la Ville à l'École nationale d'administration publique pour concevoir un nouveau module de formation destiné aux gestionnaires et visant à développer les compétences de gestion requises en matière de diversité en emploi. Augmentation de la somme maximale de la convention de 3 075 775 \$ à 3 139 775,00 \$, taxes incluses. Contrat octroyé de gré à gré.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En avril 2013, le Comité exécutif a adopté le "Plan d'action en accès à l'égalité en emploi" et s'est engagé, entre autres, à "compléter la formation des gestionnaires sur la gestion de la diversité culturelle". Dans cette optique, le Service des ressources humaines (SRH) et le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) souhaitent mettre leur expertise en commun afin d'offrir une formation destinée aux gestionnaires de la Ville.

Le SDSS possède une expertise de pointe en matière de diversité ainsi qu'un réseau de concepteurs et de formateurs. Pour sa part, le Centre de leadership du SRH jouit d'un excellent pouvoir d'attraction et a développé, en collaboration avec l'École nationale d'administration publique (ENAP), une approche qui répond aux attentes et besoins des gestionnaires, tout en maximisant le transfert des apprentissages dans l'action.

Le Centre de leadership offre actuellement quatre modules distincts de formation dans le cadre de son **Programme de développement des compétences de gestion** :

- Rôle et leadership d'impact
- Gestion d'équipe
- Gestion de l'organisation
- Gestion stratégique

Un cinquième module, plus court, pourrait compléter l'offre de services du Centre de leadership afin d'outiller les gestionnaires au regard de la gestion de la diversité.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE10 0390 - 3 avril 2013** - Adopter le plan d'action de la Ville de Montréal en accès à l'égalité en emploi 2013-2015.

**CE12 1459 - 5 septembre 2012** - Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École nationale d'administration publique s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour concevoir et diffuser un programme de formation en gestion destiné à l'ensemble des gestionnaires de la Ville, et ce, pour une somme maximale de 3 075 775 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 13 juillet 2012 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention; Ajuster la base budgétaire du Service du capital humain et des communications pour les années 2013, 2014 et 2015, et imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

## **DESCRIPTION**

Le SRH souhaite modifier la convention approuvée par le comité exécutif le 5 septembre 2012 et collaborer avec l'ENAP pour concevoir un nouveau module de formation : **Gestion de la diversité**. Ce module viserait aider les gestionnaires à pleinement profiter de la richesse que procure le fait d'avoir des équipes diversifiées.

De plus, il permettrait aux gestionnaires d'approfondir leurs connaissances et de développer les compétences de gestion les plus sollicitées en contexte de diversité : mobilisation d'équipes diversifiées (cette compétence est clairement citée dans le "Plan d'action en accès à l'égalité en emploi") et capacité d'adaptation. Pour s'y inscrire, les participants devraient avoir préalablement complété le module Gestion d'équipe.

Les contenus seraient adaptés aux besoins spécifiques de deux niveaux d'encadrement : 1) contremaîtres et 2) chefs de section, de division ou l'équivalent. Pour ce faire, des groupes de discussion permettront de recueillir les besoins des gestionnaires, puis dans un deuxième temps, de valider les contenus proposés.

Le module comprendrait deux jours de formation en classe (contenus, exercices pratiques, discussions) et deux demi-journées de "développement par les pairs", où chacun pourrait soumettre des cas vécus et profiter de l'expérience des autres participants. Ces activités seraient réparties sur un peu plus de deux mois pour faciliter le transfert des apprentissages dans l'action.

## **JUSTIFICATION**

La diversité fait partie de l'ADN de la Ville et elle contribue à créer son caractère distinctif. Cette diversité se reflète dans sa population mais aussi parmi ses employés. Dans ce contexte, il convient de créer un module de formation s'adressant spécifiquement à cette particularité.

L'ENAP est un partenaire de premier choix pour accomplir ce projet puisqu'elle a une expertise de pointe reconnue au regard des meilleures pratiques en matière de développement des gestionnaires. Par ailleurs, elle a accès aux ressources humaines et matérielles permettant la conception de formations.

L'ENAP possède également une excellente connaissance des enjeux de la Ville. Depuis 2011, elle a évalué les compétences de gestion de plus de 550 gestionnaires de la Ville. Par ailleurs, elle a été chargée de développer le vaste programme de développement des compétences de gestion, offert en collaboration avec le Centre de leadership. Elle veillera donc à ce que ce nouveau module réponde aux réels besoins des gestionnaires de la Ville et à ce que ses contenus soient complémentaires à ceux déjà existants.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **Coûts liés à la conception**

Les coûts associés à la conception de ce module seraient assumés par le SDSS. Selon l'offre de services de l'ENAP, ces derniers s'élèvent à une somme maximale de 64 000 \$

### **Coûts liés à la diffusion**

L'ENAP propose un tarif de 7 000 \$ par groupe de 16 personnes, pour les trois jours de formation, soit 440 \$ par participant. Le tarif revient donc à 145 \$ par jour de formation, par participant, ce qui représente un tarif compétitif. À titre comparatif, en 2012, le tarif de l'ENAP pour un module de 8 jours était fixé à 137 \$. La variation est donc jugée raisonnable par le SRH.

Les coûts associés à la diffusion seraient assumés selon la formule de financement proposé dans le sommaire décisionnel (no 1124384002) approuvé par le comité exécutif (CE12 1459). Cette formule repose sur un partage des coûts. Ainsi, pour chaque participant, l'unité d'affaires d'appartenance de celui-ci débourserait une somme de 300 \$, payée à même ses budgets de fonctionnement. À titre informatif, les unités d'affaires paient actuellement 650 \$ par participant pour un module de 6 ou 8 jours.

Pour sa part, le SRH débourserait la différence avec les fonds déjà réservés pour le Programme de développement des compétences de gestion (sommaire décisionnel no 1124384002).

Les coûts de diffusion des quatre autres modules déjà offerts demeurent inchangés.

Aucun frais récurrent ne sera engendré suite à cette entente.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si la décision d'octroyer le contrat était refusée ou reportée, la Ville ne pourrait pas bénéficier d'une approche intégrée et novatrice en matière de développement des compétences de gestion en lien avec la gestion de la diversité. Des formations à la carte, sans interrelations seraient offertes aux gestionnaires. Ces derniers ne pourraient pas bénéficier d'une offre de formation cohérente et complémentaire.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le nouveau module serait offert à tous les gestionnaires, à chaque période d'inscription lancée par le Centre de leadership.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Automne 2014 : planification de la démarche

Hiver 2015 : rencontre de gestionnaires visant à cibler les besoins et développement des contenus

Printemps et automne 2015 : début de la diffusion du module.

Le SRH prévoit poursuivre la diffusion des modules déjà pour les années 2016, 2017 et 2018. Un nouveau sommaire décisionnel sera alors présenté aux instances décisionnelles.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Marc RIVEST)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Danny ST-LAURENT  
Conseiller principal (specialite)

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-11-06

Geneviève BEAUREGARD  
c/d developpement organisationnel

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Suzanne DESJARDINS  
Directrice

**Approuvé le :** 2014-11-07

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Diane DRH BOUCHARD  
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

**Approuvé le :**



**Dossier # : 1141629007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Financement_ trésorerie et caisses de retraite , Division Gestion de la dette et de la trésorerie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'offre de financement visant la mise à la disposition d'un crédit d'exploitation à demande pour les besoins généraux de la Ville

Il est recommandé :

1. d'approuver l'offre de financement de la Caisse Centrale Desjardins datée du 29 octobre 2014 déterminant les termes et conditions d'un crédit d'exploitation à demande d'un montant maximum de 85 000 000\$ aux seules fins d'effectuer des emprunts temporaires conformément à l'article 120 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (la « Convention de crédit »);
2. d'autoriser le directeur du Service des finances et trésorier ou le trésorier adjoint à signer la Convention de crédit;
3. d'autoriser le directeur du Service des finances et trésorier ou le trésorier adjoint à effectuer, le cas échéant, lesdits emprunts temporaires conformément aux termes et conditions prévus à la Convention de crédit et à signer tout document requis aux termes de la Convention de crédit;
4. d'abroger la résolution CE99 03144 du 15 décembre 1999;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2014-11-07 14:47

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1141629007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Financement_trésorerie et caisses de retraite , Division Gestion de la dette et de la trésorerie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'offre de financement visant la mise à la disposition d'un crédit d'exploitation à demande pour les besoins généraux de la Ville

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis plusieurs années, le Comité exécutif autorise le Directeur du service des finances à conclure avec certaines institutions financières, si jugé opportun, des ententes relatives à la disponibilité de marges de crédit afin d'assurer le financement à court terme de la Ville de Montréal:

- temporairement, pour le paiement des dépenses d'administration courante;
- et pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt.

La dernière résolution du comité exécutif à cet effet remonte à 1999. Eu égard à l'évolution des pratiques commerciales des diverses institutions depuis lors et de l'évolution des coûts associés à ces pratiques, le Service des finances a entrepris des démarches afin de négocier une entente relative à l'obtention d'un crédit d'exploitation à demande advenant une situation affectant le niveau de l'encaisse de la Ville.

En terme de flexibilité, la Ville dispose également de facilité de crédit lui permettant d'émettre des bons du trésor ou des billets à des coûts avantageux dont la valeur nominale totale en cours ne doit excéder la limite prescrite par l'article 133 de l'annexe C de la Charte de la Ville (mécanisme d'émission mis-à-jour en janvier 2006).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE99 03144 – 15 décembre 1999 :  
Autoriser la négociation et, le cas échéant, l'ouverture d'une ou de plusieurs marges de crédit, totalisant au maximum 300 000 000\$ auprès de diverses institutions financières.

CE06 0055 - 18 janvier 2006:  
Autoriser le trésorier à emprunter des sommes par l'émission et la vente de bons du trésors ou de billets dont la valeur nominale totale en cours ne doit excéder la limite prescrite par l'article 133 de l'annexe C de la Charte de la Ville.

## **DESCRIPTION**

Le Service des finances requiert le comité exécutif d'autoriser la conclusion d'une entente de crédit d'exploitation à demande auprès de la Caisse Centrale Desjardins et ce, sans frais pour la Ville pour le maintien de la disponibilité des fonds, d'approuver l'offre de financement de 85 000 000\$ selon les termes et conditions joints aux présentes et d'autoriser la ou les personnes mentionnées à la recommandation de poser les gestes requis pour conclure et donner effet à la dite entente. La disponibilité du crédit d'exploitation peut prendre la forme d'avances directes, d'avances à taux fixe et d'avances par voie d'acceptations Desjardins.

## **JUSTIFICATION**

Afin d'assurer une meilleure flexibilité financière, la Ville de Montréal s'assure depuis plusieurs années que le Service des finances puisse rapidement négocier et conclure une ou plusieurs ententes de crédit d'exploitation à demande si des besoins financiers à court terme apparaissent. Par ailleurs, la Ville n'a pas eu recours à ces crédits à demande depuis les fusions municipales. La résolution mentionnée ci-haut, adoptée par le comité exécutif en 1999, mérite d'être remplacée compte tenu que les affaires bancaires de la Ville de Montréal sont maintenant concentrées dans une institution principale (présentement la Caisse Centrale Desjardins) et non plus selon la pratique de la répartition des affaires. Conséquemment, les autres institutions n'offre plus de crédit d'exploitation à demande sans frais relatifs au maintien de la disponibilité des fonds.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Lorsque jugée pertinente, la mise en oeuvre, en tout ou en partie, de crédits d'exploitation à demande assure à la Ville de Montréal une plus grande sécurité financière à court terme et ce, à un coût acceptable, ainsi qu'accroît sa flexibilité en ce qui a trait à la réalisation de son programme d'emprunts à long terme.

Les coûts actuels relatifs aux produits de l'offre de financement de Caisse Centrale Desjardins sont les suivants:

- les avances directes porteront intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins diminué de 50 points de base (par exemple:  $3,0\% - 0,50\% = 2,50\%$ );
- les avances à taux fixes porteront intérêts au coût des fonds de la Caisse Centrale Desjardins majoré de 50 points de base (environ  $1,25\% + 0,50\% = 1,75\%$  selon l'échéance du titre);
- les acceptations Desjardins seront escomptées au taux convenu entre la Ville et Caisse Centrale Desjardins (se vendent environ  $1,17\%$  selon l'échéance du titre).

Le cas échéant, la dépense d'intérêt relative à l'emploi du crédit d'exploitation à demande sera imputée dans le compte des autres frais au chapitre des frais de financement.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sécuriser l'encaisse de la Ville de Montréal en période de liquidités faibles ou négatives. Il est essentiel pour la Ville de Montréal de disposer de la latitude requise pour obtenir les fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations courantes.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S'il le juge opportun, le Directeur du Service des finances et trésorier ou le trésorier adjoint, effectuera le ou les emprunts requis selon les conditions, les montants et la durée jugés appropriés.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le recours aux crédits d'exploitation est autorisé conformément à l'article 120 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. Le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Carole VEILLEUX  
C/d gest.dette & tresorerie

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-10-30

Jacques MARLEAU  
Directeur et trésorier adjoint

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jacques MARLEAU  
Directeur et trésorier adjoint

**Approuvé le :** 2014-10-30

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Approuvé le :** 2014-11-05



**Dossier # : 1141477013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de la géomatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, de l'avenue du Ruisseau connue comme étant le lot 1 901 332 du cadastre du Québec et ce, à des fins de rue. Arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

Il est recommandé :

1. d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description du lot 1 901 332 du cadastre du Québec, arrondissement Ahuntsic-Cartierville, dont la Ville entend devenir propriétaire;
2. de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2014-11-07 10:27

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION****Dossier # :1141477013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de la géomatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, de l'avenue du Ruisseau connue comme étant le lot 1 901 332 du cadastre du Québec et ce, à des fins de rue. Arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

**CONTENU****CONTEXTE**

La succession de madame Jennie Orr-Leblanc a offert à la Ville de Montréal de céder tous les droits, titres et intérêts qu'elle a ou pourrait prétendre avoir dans l'avenue du Ruisseau, composée du lot 1 901 332 du cadastre du Québec. Il a été convenu avec le Service des affaires juridiques que la procédure appropriée pour ce faire serait d'utiliser les dispositions de l'article 192 de l'annexe C de la Charte tout en ayant une renonciation signée des héritiers. (copie en pièce jointe)

Cette avenue du Ruisseau, située entre le boulevard Gouin et la rivière des Prairies en l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, est accessible au public, pavée et pourvue d'utilités publiques de la ville (égout, aqueduc, éclairage) (voir photo aérienne en pièce jointe). Une partie de cette avenue, soit une partie de l'ancien lot 116 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent a été inscrite au registre des rues, ruelles, voies et places publiques ouvertes au public depuis plus de cinq ans tel que prévu à l'article 191 de l'annexe C de la Charte le 30 juin 1988 en vertu de l'article 36 de la Charte de l'époque.

Le lot 1 901 332 du cadastre du Québec a été créé le 25 avril 2001 dans le cadre de la rénovation cadastrale du secteur et il est porté au rôle d'évaluation de la Ville de Montréal dont la valeur inscrite est de 1\$, et le propriétaire mentionné est «Jennie Orr-Leblanc.» . (voir la fiche d'évaluation d'un compte foncier en pièce jointe)

À noter que ce nouveau lot 1 901 332 du cadastre du Québec remplace une partie du lot 116-32 et une partie du lot 116 du cadastre de la Paroisse de Saint-Laurent. La Ville de Montréal a déjà un titre sur une partie du lot 1 901 332 du cadastre du Québec (soit la partie de l'ancien lot 116-32 du cadastre de la Paroisse de Saint-Laurent).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Une partie de l'avenue du Ruisseau a été inscrite publique au registre des rues, ruelles, voies et places publiques ouvertes au public depuis plus de cinq ans tel que prévu à l'article 191 de l'annexe C de la Charte le 30 juin 1988 en vertu de l'article 36 de la Charte de l'époque.(voir copie en pièce jointe)

**DESCRIPTION**

Afin de clarifier le titre de propriété de l'avenue du Ruisseau, la Ville doit acquérir le lot 1 901 332 du cadastre du Québec à de fins de rue. Ce lot est décrit par la description technique préparée par madame Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre à la division de la géomatique, en date du 4 septembre 2014, sous le numéro 1542 de ses minutes, au dossier 21697 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal dont copie se trouve en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Afin que la Ville puisse devenir propriétaire du lot 1 901 332 du cadastre du Québec, il y a lieu d'entreprendre les procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte. En effet l'article 192 de l'annexe C stipule que la ville devient propriétaire des rues réputées publiques selon l'article 191 en y accomplissant les formalités qui y sont prévues. Article 192 de l'annexe C de la Charte :

« La ville devient propriétaire des rues, ruelles, voies et places réputées publiques selon l'article 191 et des lots ou parties de lots apparaissant au plan officiel du cadastre comme rues ou ruelles, dès l'accomplissement des formalités suivantes:

1° l'adoption d'une résolution approuvant la description de l'immeuble;

2° la publication d'un avis à cet effet, une fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publiés à Montréal;

3° l'inscription au registre foncier d'un avis au même effet, signé par le greffier, et constatant l'accomplissement des formalités prévues aux paragraphes 1 et 2.

Cette inscription se fait par dépôt et l'officier de la publicité des droits est tenu de recevoir l'avis et d'en faire mention au registre foncier.

Le propriétaire de l'immeuble exproprié en vertu du présent article peut réclamer une indemnité de la ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande du propriétaire ou de la ville et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (L.R.Q., chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.»

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette acquisition se fait à coût nul pour la Ville, à l'exception des frais de publication et d'enregistrement de l'avis au bureau de la publicité des droits. Bien que le dernier paragraphe de l'article 192 de l'annexe C de la Charte stipule que le propriétaire de l'immeuble exproprié peut réclamer une indemnité à la Ville, il y a peu de probabilité que le propriétaire se manifeste compte tenu de la renonciation qu'il a signé.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'application de l'article 192 de l'annexe C de la Charte sur le lot 1 901 332 du cadastre du Québec permet à la Ville d'avoir des titres sur cette avenue.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ce dossier devra être transmis au greffier de la Ville afin que celui-ci fasse effectuer les publications requises en vertu du paragraphe 2 de l'article 192 de l'annexe C de la Charte. Par la suite, le Service des affaires juridiques devra faire enregistrer au bureau de la publicité des droits un avis constatant que les formalités prévues au dit article de la Charte ont été complétées.

Enfin, une copie de cet avis dûment publié devra être transmise à notre Service afin que nous puissions finaliser ce dossier, notamment en inscrivant que cette avenue est propriété de la Ville de Montréal en plus d'être inscrite comme étant publique selon les dispositions de l'article 191 de l'annexe C de la Charte.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Sylvie DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniel BROUSSEAU  
C/s geomatique

#### **ENDOSSÉ PAR**

Luc LÉVESQUE  
Chef de division

Le : 2014-09-08

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2014-11-04

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2014-11-06



**Dossier # : 1145323010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Bibliothèque des jeunes de Montréal, à titre gratuit, à compter du 29 juillet 2014 et se terminant au 28 juillet 2015, un espace d'entreposage de livres jeunesse, au 3e étage de l'édifice Gaston Miron, sis au 1210, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 118,6 m <sup>2</sup> .

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Bibliothèque des jeunes de Montréal, à titre gratuit, à compter du 29 juillet 2014 et se terminant le 28 juillet 2015, un espace d'entreposage de livres jeunesse, au 3<sup>e</sup> étage, à l'édifice Gaston Miron, sis au 1210, rue Sherbrooke Est d'une superficie d'environ 118,6 m<sup>2</sup>, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-03 12:13

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1145323010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Bibliothèque des jeunes de Montréal, à titre gratuit, à compter du 29 juillet 2014 et se terminant au 28 juillet 2015, un espace d'entreposage de livres jeunesse, au 3e étage de l'édifice Gaston Miron, sis au 1210, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 118,6 m <sup>2</sup> .

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Bibliothèque des jeunes de Montréal est une organisation sans but lucratif qui offre un service gratuit à ses membres depuis plus de 80 ans. Sa mission consiste à développer le savoir, encourager l'imagination et créer des liens entre les enfants, les parents et leurs communautés, en leur procurant les éléments de base pour les inspirer à apprendre tout au long de leur vie.

Ses trois succursales servent les besoins spécifiques des communautés dans lesquelles elles sont situées et enrichissent le quotidien de centaines de jeunes montréalais. L'abonnement à la bibliothèque est gratuit et donne accès à une importante collection de livres et de documents (audiocassettes, revues, etc.) ainsi qu'à plusieurs activités et services.

L'arrondissement de Ville-Marie supporte depuis 2002 des projets et événements culturels d'organismes locaux sans but lucratif qui concourent au développement culturel de l'Arrondissement. La contribution financière à la Bibliothèque des jeunes de Montréal vise à soutenir l'organisme dans la réalisation de son programme d'animation estival destiné aux tout-petits.

Le Service de la culture a mandaté le Service de la gestion et la planification immobilière (le « SGPI ») afin de conclure une entente avec la Bibliothèque des jeunes de Montréal, pour une période d'une année, à des fins d'entreposage de livres jeunesse.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA14 240330 - 10 juin 2014 - Approuver la convention avec la Bibliothèque des jeunes de Montréal/Montreal Children's Library pour son programme d'animation estival et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 10 000 \$.

CE14 0873 - 4 juin 2014 - Accorder un soutien financier non récurrent à l'organisme Montréal Children's Library et d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Montreal Children's Library en établissant les modalités et les conditions de versement.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à la Bibliothèque des jeunes de Montréal, à titre gratuit, pour une période d'une année à compter du 29 juillet 2014, un espace d'entreposage de livres jeunesse, au 3<sup>e</sup> étage de l'édifice sis au 1210, rue Sherbrooke Est, d'une superficie approximative de 118,6m<sup>2</sup>, le tout selon les termes et conditions du bail. Aucun aménagement n'est requis et l'occupant s'engage à respecter les conditions d'accès selon la plage horaire prévue au projet de bail.

## **JUSTIFICATION**

Le SGPI est favorable à cette occupation puisque les locaux ne sont pas requis à des fins municipales et que l'entreposage de livres ne cause aucun préjudice aux activités des autres occupants, soit le conseil des arts de Montréal. L'intervention du Service de la culture justifie davantage cette location.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le bail est à titre gratuit.

Le taux de location brut pour un espace d'entreposage dans le secteur oscille entre 107,64 \$ et 161,46 \$/m<sup>2</sup>.

La subvention est établie de la façon suivante ( $107,64 \text{ \$/m}^2 + 161,46 \text{ \$/m}^2 / 2 = 134,55 \text{ \$/m}^2$  taux annuel moyen).

Le montant total de la subvention pour cette occupation est de 15 957,63 \$. Le coût annuel est calculé comme suit :  $134,55 \text{ \$/m}^2 \times 118,6 \text{ m}^2 = 15 957,63 \text{ \$}$  excluant les taxes.

	<b>Budget 2014</b>	<b>Budget 2015</b>
<b>Frais d'exploitation déboursés par la Ville</b>	42,91 \$/m <sup>2</sup>	44,14 \$/m <sup>2</sup>

Les frais d'exploitation seront assumés par le Service de la culture, selon les directives de facturation interne. Pour l'année 2014, la Ville a versé à la Bibliothèque des jeunes une contribution totale de 45 400,00 \$ taxes incluses à l'organisme.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas donner suite à ce dossier, obligerait l'organisme à se trouver un autre site d'entreposage afin de poursuivre sa mission.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CE octobre 2014

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service de la culture , Direction associée Bibliothèques (Michel CLAVEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Cécile LOINTIER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martine D'ASTOUS  
Conseillère en Immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-10-20

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur pour,  
Directeur par intérim  
Jacques A, Ulysse  
Service de la gestion et de la planification immobilière

**Approuvé le :** 2014-10-31

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jacques A. ULYSSE  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2014-10-31

**Dossier # : 1141233004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Mandater le Service des affaires juridiques afin d'entreprendre les recours appropriés et notamment la publication d'un préavis d'exercice de la clause résolutoire prévue en faveur de la Ville contre l'immeuble situé dans l'arrondissement de Lachine, au sud de la rue Victoria, à l'ouest de la 25e Avenue. N/Réf. : 31H05-005-6050-02

Il est recommandé :

de mandater le Service des affaires juridiques afin d'entreprendre tous les recours appropriés et notamment la publication d'un préavis d'exercice de la clause résolutoire prévue en faveur de la Ville contre l'immeuble situé dans l'arrondissement de Lachine au sud de la rue Victoria, à l'ouest de la 25e Avenue et formé du lot 4 427 861 du cadastre du Québec, et résultant de l'acte de vente par la Ville de Montréal à 9172-7743 Québec inc., reçu devant M<sup>e</sup> Michael Beaudry, notaire, le 31 octobre 2012, sous sa minute 21 955, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 535 107.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-12 16:42**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1141233004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Mandater le Service des affaires juridiques afin d'entreprendre les recours appropriés et notamment la publication d'un préavis d'exercice de la clause résolutoire prévue en faveur de la Ville contre l'immeuble situé dans l'arrondissement de Lachine, au sud de la rue Victoria, à l'ouest de la 25e Avenue. N/Réf. : 31H05-005-6050-02

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a lancé en février 2010 un appel public de propositions afin de vendre un terrain vague situé dans l'arrondissement de Lachine. Le lot concerné par cet appel public est situé au sud de la rue Victoria, à l'ouest de la 25<sup>e</sup> Avenue, et est désigné comme étant le lot 4 427 861 du cadastre du Québec, dont sa superficie est de 4 230 m<sup>2</sup> (l'« Immeuble »). Ce secteur est une zone mixte commerciale et résidentielle en plein développement.

À l'ouverture des propositions le 21 avril 2010, un seul proposant avait soumis une proposition au montant de 1 351 000 \$, soit la société 9172-7743 Québec inc. (le « Proposant »). Cette proposition était conforme et le montant proposé était supérieur à la mise à prix qui avait été fixée à 1 200 000 \$. Un dépôt de garantie de 100 000 \$ a été versé à la Ville en regard de cette proposition.

En considération des conditions spécifiques du terrain qui avait été utilisé comme dépôt à neige, et pour lequel, en vue de sa fermeture, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (le « MDDELCC ») requérait la décontamination et la réhabilitation des sols, le SGPI a alors convenu de soustraire du prix de vente un montant négocié de 10 880 \$ suivant la réception de la nouvelle étude certifiée de caractérisation de sol réalisée par le soumissionnaire pour le compte de la Ville relativement à la présentation du dossier de transfert des responsabilités au MDDELCC.

De plus, compte tenu des nouvelles exigences requises par le MDDELCC aux fins de la fermeture du dépôt à neige, lesquelles seront assumées par le Proposant, le SGPI a consenti une réduction d'un montant de 88 000 \$ (coûts résultants d'une nouvelle étude de caractérisation, laquelle estime à 235 000 \$ les travaux de décontamination moins le coût de 147 000 \$ déjà estimé au départ donne une différence de 88 000 \$) pour les déboursés additionnels afférents à toutes les obligations et travaux requis afin de satisfaire les exigences du MDDELCC.

De ces faits, il en a été conclu que cette nouvelle proposition négociée était conforme aux normes de l'appel public de propositions et qu'elle permettrait de faire économiser à la Ville le coût des travaux demandés par le MDDELCC pour la fermeture du dépôt à neige. Par le transfert de ses responsabilités de travaux de décontamination et de réhabilitation des sols au Proposant, qui devaient d'ailleurs s'effectuer en majeure partie par celui-ci dans le cadre de son projet de construction sur l'Immeuble, la Ville a profité de cette opportunité pour régulariser sa situation avec le MDDELCC.

Ainsi, comme suite à l'appel public de propositions et aux négociations survenues, la Ville a vendu l'Immeuble au Proposant aux termes de l'acte de vente reçu devant M<sup>e</sup> Michael Beaudry, notaire, le 31 octobre 2012, sous sa minute 21955, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 535 107, dans lequel cette dernière s'engageait à respecter, outre les conditions usuelles de vente, les conditions suivantes ci-après reproduites :

**« Quant aux « OBLIGATIONS PARTICULIÈRES » :**

Conditions relatives à la réhabilitation des sols

- a) L'Acheteur devra publier contre l'Immeuble un avis de contamination au registre foncier au plus tard un mois après la publication des présentes.
- b) L'Acheteur devra décontaminer l'Immeuble présentement vendu dans un délai d'un an de la date des présentes.
- c) L'Acheteur devra présenter un plan de réhabilitation des sols au MDDELCC et recevoir l'approbation de ce dernier avant d'entreprendre les travaux concernés relatifs à la réhabilitation.

Construction d'un bâtiment « LEED »

L'Acheteur s'engage à construire sur l'Immeuble, un bâtiment qui sera soumis à des objectifs et des critères d'évaluation visant une conception écologique, intégrant des principes « LEED » dans le but d'améliorer le bien-être des occupants, la performance environnementale et le rendement économique des bâtiments par l'emploi de pratiques, de normes et de technologies éprouvées et novatrices.

**Quant à l' « OBLIGATION DE CONSTRUIRE » :**

- a) L'Acheteur s'engage à construire sur l'Immeuble, en conformité avec les lois et règlements en vigueur, une bâtisse dont le coût des travaux de construction est d'une valeur minimale de **DEUX MILLIONS DE DOLLARS (2,000,000.00 \$)**, laquelle bâtisse, « la Bâtisse », sera destinée à des fins commerciales.
- b) L'Acheteur devra avoir terminé les travaux de construction de la Bâtisse dans les vingt-quatre (24) mois de la signature du présent acte. Aux fins de la présente disposition, les travaux de construction seront considérés comme terminés lorsque la Bâtisse sera totalement fermée, c'est-à-dire lorsque les fondations, les murs extérieurs et la toiture auront été construits et que les portes, les fenêtres et le revêtement extérieur auront été entièrement installés selon les règles de l'art. »

Enfin, pour garantir l'exécution de l'obligation de construire, une clause résolutoire a été stipulée à l'acte de vente. Pour les autres obligations, la Ville n'a que des recours personnels contre le Proposant.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM12 0696 - 21 août 2012 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9172-7743 Québec inc. un terrain d'une superficie de 4 230 m<sup>2</sup>, situé au sud de la rue Victoria, à l'ouest de la 25<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, constitué du lot 4 427 861 du cadastre du Québec, pour une somme de 1 252 120 \$, excluant les taxes.

## **DESCRIPTION**

Mandater le Service des affaires juridiques afin d'entreprendre les recours appropriés et notamment la publication d'un préavis d'exercice de la clause résolutoire prévue en faveur de la Ville contre l'immeuble situé dans l'arrondissement de Lachine au sud de la rue Victoria, à l'ouest de la 25<sup>e</sup> Avenue et formé du lot 4 427 861 du cadastre du Québec.

## **JUSTIFICATION**

Après plusieurs échanges de courriels et de conservations téléphoniques avec le SGPI, le représentant du Proposant (M. Giuseppe Libertella), la firme Solroc (mandatée pour les travaux de réhabilitation) et le MDDEFP pour connaître l'avancement des travaux de réhabilitation des sols, ces derniers n'ont révélé aucun avancement dans les travaux. Ainsi, le SGPI a avisé le Proposant le 15 novembre 2013 et le 7 mai 2014 par courrier recommandé, que ce dernier était en défaut de respecter son obligation quant à la réhabilitation des sols. Aussi, le 3 septembre 2014, par courrier recommandé, le SGPI a avisé le Proposant qu'il serait aussi en défaut de ne pas respecter son engagement quant à son obligation de construire.

Aucune réponse du Proposant n'est parvenue à la Ville à la suite des ces avis. Seul un appel téléphonique le 9 septembre 2014, de M<sup>e</sup> Valérie Jetté, notaire, demandant pour son client, le Proposant, une prolongation de délai pour l'obligation de construire. Le SGPI, par courriel, le 23 septembre 2014, a avisé M<sup>e</sup> Beaudry, en l'absence de M<sup>e</sup> Jetté, des exigences formelles pour que le SGPI puisse entreprendre les démarches pour l'obtention d'un délai. Le SGPI est sans nouvelles depuis.

Considérant que le Proposant est en défaut de ne pas avoir respecté son obligation particulière relative à la réhabilitation des sols depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2013.

Considérant que le Proposant est en défaut de ne pas avoir respecté son obligation de construire depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2014.

Il y aurait donc lieu de mandater le Service des affaires juridiques, afin d'entreprendre les démarches nécessaires à l'exercice de la clause résolutoire, notamment la publication d'un préavis contre le lot 4 427 861 du cadastre du Québec.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il est de l'intérêt de la Ville de faire respecter les engagements contractuels auxquels ses co-contractants souscrivent.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication à ce stade.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Publication d'un préavis d'exercice de la clause résolutoire.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie GUILLEMETTE  
Chargée de soutien technique en immobilier

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-10-27

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur, pour :  
Jacques A. Ulysse  
Directeur par intérim  
Service de la gestion et de la planification immobilière

**Approuvé le :** 2014-11-10

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jacques A. ULYSSE  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2014-11-12

CE : 20.010  
2014/11/26 08:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1143126003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Division culture et bibliothèque
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) et du Programme de soutien aux équipements culturels, le démarrage de la phase de planification du projet d'espace culturel intégrant un lieu de diffusion culturelle et la rénovation et la mise aux normes de la bibliothèque dans le cadre du développement d'un quartier culturel dans l'arrondissement de Saint-Léonard.

**Il est recommandé au CE :**

1. d'autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) et du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal, le démarrage de la phase de planification du projet d'espace culturel intégrant un lieu de diffusion et la rénovation et la mise aux normes de la bibliothèque dans le contexte du développement d'un quartier culturel dans l'arrondissement de Saint-Léonard;
2. d'autoriser, dès l'étape du programme fonctionnel et technique (PFT) et des études connexes, l'affectation d'un concepteur des aménagements-immeubles et d'un gestionnaire immobilier ou l'équivalent en contrats de services externes au Service de la gestion et planification immobilière, section Gestion immobilière / Arrondissements et l'imputation au projet des frais associés à ces ressources, pour la durée des phases de planification et de réalisation, et ce, afin de rendre opérationnelle la mise en œuvre de celui-ci.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2014-11-11 09:59

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143126003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Division culture et bibliothèque
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) et du Programme de soutien aux équipements culturels, le démarrage de la phase de planification du projet d'espace culturel intégrant un lieu de diffusion culturelle et la rénovation et la mise aux normes de la bibliothèque dans le cadre du développement d'un quartier culturel dans l'arrondissement de Saint-Léonard.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guyline CHAMPOUX  
Secrétaire d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143126003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire , Division culture et bibliothèque
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) et du Programme de soutien aux équipements culturels, le démarrage de la phase de planification du projet d'espace culturel intégrant un lieu de diffusion culturelle et la rénovation et la mise aux normes de la bibliothèque dans le cadre du développement d'un quartier culturel dans l'arrondissement de Saint-Léonard.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Conformément aux dispositions prévues dans le « Processus administratif et décisionnel pour la construction de bibliothèques : méthodologie pour les suivis budgétaires », adopté par le comité exécutif le 23 septembre 2009 (CE09 1757), l'arrondissement de Saint-Léonard soumet à l'attention du comité exécutif un dossier d'orientation l'informant qu'il a officiellement déposé une demande de soutien financier dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de la Ville de Montréal (Programme RAC) le 6 décembre 2010 (CA10 13081). Cette dernière résolution a été abrogée le 2 décembre 2013 (CA13 130368) afin de tenir compte des nouveaux critères de priorisation du Programme RAC et un lieu de diffusion culturelle a été ajouté au projet initial de rénovation de la bibliothèque. L'arrondissement ayant complété un avant-projet, il souhaite poursuivre la phase de planification de son projet et démarrer l'ensemble des études préliminaires et le Programme fonctionnel et technique (PFT). Ce projet mixte s'inscrit dans le cadre du Programme RAC pour la bibliothèque et du Programme de soutien aux équipements culturels pour le lieu de diffusion culturelle. Le projet soumis consiste à créer un nouvel espace culturel intégrant un lieu de diffusion culturelle et la rénovation et la mise aux normes de la bibliothèque dans le cadre du développement d'un quartier culturel dans l'arrondissement de Saint-Léonard.

**Mise en œuvre du projet :**

Initié par le Service de la culture et approuvé par le comité exécutif le 7 août 2013 (résolution CE13 1161), le dossier « Recommandations et Plan d'action quinquennal 2013 –

2017 » prévoit la mise en place d'un Bureau de projet, regroupant les expertises du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) et du Service de la culture. Ce processus étant en cours d'élaboration, le présent projet et ceux à venir pourront bénéficier de ce mode de gestion.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) sera mandaté pour réaliser toutes les étapes de la mise en oeuvre du projet. Lorsque dûment complété, l'ensemble des documents demandés dans le cadre de l'étape de la planification du projet ainsi que dans le cadre du Programme RAC et du Programme de soutien aux équipements culturels sera soumis pour analyse au comité consultatif mixte RAC-BEEC (Bureau des équipements et espaces culturels). Une recommandation sera subséquemment présentée au comité exécutif afin d'autoriser le budget ainsi que le virement des crédits nécessaires à la réalisation du projet. À noter que l'ensemble des études et coûts afférents à la phase de planification sont à la charge de l'arrondissement.

Depuis 2008, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec soutiennent les initiatives des arrondissements visant une plus grande accessibilité des bibliothèques publiques par le Programme RAC. Ce programme a pour objectif de faciliter l'accès des citoyens aux bibliothèques et de contribuer à l'épanouissement de la vie culturelle, éducative, sociale et communautaire. La Ville de Montréal gère également le programme de soutien aux équipements culturels municipaux qui vise à accroître l'accès des citoyens montréalais aux biens, services et activités du domaine des arts et de la culture sur l'ensemble du territoire de la Ville et favoriser le développement culturel par l'implantation d'équipements culturels de qualité qui, tout en respectant les critères de professionnalisme en vigueur, répondent adéquatement aux besoins de la Ville et du milieu culturel.

Le Programme RAC est financé conjointement et à parts égales par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et par la Ville de Montréal. Le MCC et le Service de la culture de la Ville assument 80 % du coût admissible des projets, le solde, soit 20 %, étant à la charge de l'arrondissement. En ce qui a trait au Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal, l'arrondissement devra assurer une part du financement de 40 % du coût de réalisation du projet et la Ville en assumera 60 %. Le Service de la culture prévoit harmoniser les deux programmes au chapitre des pourcentages de contribution.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution numéro CA14 13 0256 en date du 2 septembre 2014** (1143574001) : Le conseil d'arrondissement dresse et transmet au comité exécutif le programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard qui prévoit un montant de 2M \$ réservé à la réalisation de ce projet

**Résolution numéro CA13 13 0368 en date du 2 décembre 2013** (1134227010) : Abroger la résolution numéro CA10 13 0381 et mandater la Direction des affaires publiques et du développement communautaire, afin de déposer une demande d'aide financière à la Direction de la culture et du patrimoine, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) pour la rénovation de la bibliothèque et dans le cadre du Programme de soutien aux équipements culturels, pour la construction d'un espace de diffusion culturel

**Résolution numéro CG13 0169 en date du 30 mai 2013** (1130083001) : Approuver la Modification no 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 (CG12 0471) entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal aux fins de l'établissement d'un cadre d'intervention contribuant au développement culturel de Montréal, majorant ainsi le montant total de la contribution de 121 505 000 \$ à 167 405 000 \$

**Résolution numéro CE13 1161 en date du 7 août 2013** (1130003001) : Approuver le bilan 2007-2012 et le Plan d'action quinquennal 2013-2017 du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques (Programme RAC)

**Résolution numéro CA10 13 0381 en date du 6 décembre 2010** (1103186001) : Mandater la Direction des affaires publiques et du développement communautaire afin de déposer une demande d'aide financière à la Direction de la culture et du patrimoine dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) pour la rénovation de la bibliothèque

**Résolution numéro CE07 1967 en date du 5 décembre 2007** (1071608001) : Confirmer la mise en place du programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC)

## DESCRIPTION

En 2009, le *Diagnostic du réseau municipal de diffusion culturelle Accès culture* précisait que « [...] la clientèle de l'arrondissement pourrait être mieux desservie par la construction d'une salle de spectacle ainsi que d'un lieu d'exposition qui seraient mis à la disposition du diffuseur public. En plus de permettre le développement d'une offre culturelle mieux adaptée à la mission du diffuseur public, ces équipements permettraient la tenue d'activités de développement de public (lors d'expositions), de médiation culturelle et d'incubation. Rappelons que l'arrondissement ne dispose pas d'alternative chez les diffuseurs privés autre que le Théâtre Mirella et Lino Saputo. »

De plus, selon le *Diagnostic de la pratique artistique amateur à Montréal*, réalisé en 2011, l'arrondissement de Saint-Léonard offre, en proportion, beaucoup moins d'activités régulières en pratique artistique amateur que l'ensemble des arrondissements, notamment en raison du manque d'espaces dédiés au loisir culturel. Pourtant, la bibliothèque de Saint-Léonard est la plus grande et aussi la plus fréquentée de toutes les bibliothèques de Montréal.

Ce n'est donc pas nécessairement l'espace qui manque. Toutefois, d'importantes modifications doivent être apportées à l'aménagement physique actuel, car plusieurs espaces sont inadéquats, voire carrément inexploitable. De plus, d'après le *Diagnostic des bibliothèques publiques de l'île de Montréal – données de 2007*, parmi les cinq champs d'intervention, soit le nombre de livres, les heures d'ouverture, le nombre de bibliothécaires, le nombre d'employés et la superficie, des actions sont prioritaires pour les quatre premiers. Seule la superficie dépasse la norme visée par le réseau des bibliothèques publiques de Montréal.

Selon la norme établie par les Bibliothèques de Montréal et basée sur la moyenne canadienne des villes de 500 000 habitants et plus, la norme en terme de superficie est de 57,5 m<sup>2</sup> / 1000 habitants. En 2014, la population de l'arrondissement de Saint-Léonard est établie à 78 858. L'objectif visé en termes de superficie est donc de 4 534 m<sup>2</sup>. La superficie actuelle de la bibliothèque est de 4 479 m<sup>2</sup>.

Lors de l'élaboration du programme fonctionnel et technique (PFT), une analyse en regard de la desserte et des besoins spécifiques de l'arrondissement permettra de déterminer la superficie visée pour le présent projet et d'intégrer le prêt en libre-service et la technologie RFID.

Le projet envisagé par l'arrondissement de Saint-Léonard prévoit la rénovation et la mise aux normes de la bibliothèque actuelle et l'intégration d'une salle de spectacle ainsi que d'espaces voués à la diffusion et à la pratique culturelle. Des espaces existants seront transformés et de nouveaux espaces seront aménagés au cœur d'un quartier culturel afin

de promouvoir une offre culturelle plus grande sur un site marqué par une forte densité d'activités urbaines et très fréquenté par les citoyens. Caractérisé par la présence de plusieurs bâtiments publics et privés et par ses grands espaces, le potentiel de ce site est très grand.

## **JUSTIFICATION**

Le projet vise donc une rénovation complète, la mise aux normes des installations actuelles et l'intégration d'un lieu de diffusion culturelle et d'espaces pour la pratique artistique amateur.

Construite en 1974 et agrandie en 1984, la bibliothèque est une infrastructure mal adaptée aux besoins émergents des citoyens de Saint-Léonard. Les espaces actuels ne correspondent pas aux normes et aux attentes d'une bibliothèque du XXI<sup>e</sup> siècle. L'accessibilité universelle est minimale, le système électrique et de télécommunications est vétuste et les espaces conviviaux sont insuffisants.

Une intervention dans le cadre du Programme RAC est donc justifiée et recommandée par le Service de la culture : « Une intervention dans le cadre du Programme RAC est donc justifiée, mais non prioritaire pour la seule bibliothèque. Par contre, nous sommes d'avis que ce projet pourrait être priorisé s'il s'inscrivait dans le cadre d'une réflexion globale visant une utilisation optimale de l'ensemble de l'immeuble afin de répondre, tout à la fois, aux besoins de l'arrondissement tant en matière de bibliothèque que d'un lieu d'exposition. » Ce projet est donc considéré prioritaire dans le dossier « Approbation du Bilan 2007-2012 et du Plan d'action quinquennal 2013-2017 du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques (Programme RAC) », approuvé par le CE le 7 août 2013 (CE 13 1161). Le programme RAC permet à tous les arrondissements de déployer une offre de service de qualité. Il vise aussi une équité dans l'ensemble du réseau afin que toute personne qui fréquente les installations puisse y retrouver une offre de services équivalente.

À ce jour, dans le cadre du programme RAC, deux bibliothèques ont été réalisées dans les arrondissements de Rosemont (Marc-Favreau) et de Saint-Laurent (Le Boisé). Ce dernier a aussi intégré une salle d'exposition à la bibliothèque. Deux autres bibliothèques sont présentement en construction dans l'arrondissement de Lachine (Saul-Bellow) et dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (Centre culturel NDG). Ce dernier intègre aussi des lieux de diffusion. D'autres projets de bibliothèque sont présentement en cours : l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est à la phase des plans et devis, l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension est à la phase du concours et d'autres projets sont à la phase de planification ou d'incubation. Dans le cadre du programme de soutien aux équipements culturels municipaux, deux projets sont actuellement à la phase des plans et devis dans les arrondissements de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Verdun.

Ces efforts démontrent la volonté de la Ville de faire de Montréal une métropole culturelle de création, de savoir et d'innovation. En ce sens, la modernisation du réseau de bibliothèques est une composante essentielle en favorisant la mise en place de processus d'auto formation, d'amélioration de la littératie, de formation continue et de lutte contre l'exclusion sociale. Les nouvelles bibliothèques sont aussi des outils mis à la disposition des intervenants locaux pour faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants ainsi que la médiation culturelle auprès des clientèles fragiles.

En accord avec les visées de la *Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015* et le suivi du *Rendez-vous novembre 2007 – Montréal, métropole culturelle*, la majorité des projets feront l'objet d'un concours d'architecture ou de toute autre mesure contribuant à l'enrichissement du paysage architectural et urbain de la métropole et devra

intégrer une œuvre d'art à l'architecture. Sur le plan environnemental, les projets doivent viser une certification LEED ou, selon la nature et la taille du projet, s'inscrire dans une approche de développement durable.

Un peu partout dans le monde, on assiste à une convergence des institutions culturelles. Un nombre croissant de bibliothèques publiques intègrent une variété d'équipements culturels et même sportifs. Avec la popularité croissante d'Internet, des réseaux sociaux et la mondialisation, les frontières tombent aussi entre les disciplines artistiques et entre les pratiques artistiques pour professionnels et amateurs. Les citoyens recherchent des lieux conviviaux et confortables (aussi appelés *tiers-lieu*) pour relaxer et aussi et pour échanger avec d'autres, à l'échelle de leur communauté et de leur quartier.

### **Le projet de Saint-Léonard :**

La réalisation de ce projet représente une opportunité unique de réaliser des économies d'échelle par la rénovation et la mise aux normes de la bibliothèque de Saint-Léonard. L'introduction de nouvelles technologies en sera aussi facilitée.

En lien avec l'engagement no 30 de la *Politique de développement culture de la Ville de Montréal 2005-2015*, les quartiers culturels sont à la source de la créativité et du dynamisme culturel de Montréal. Le projet de Saint-Léonard est ancré dans le *Plan de mise en œuvre d'un quartier culturel* par divers moyens, dont :

- La rénovation et la mise aux normes de la bibliothèque et la mise en œuvre d'un lieu de diffusion culturelle dynamiseront le développement culturel de l'arrondissement et favoriseront l'émergence d'organismes culturels.
- Une offre d'activité de loisirs culturels élargie sera déployée dans un souci d'équité en réponse à une sensibilité spécifique envers les clientèles vulnérables, les personnes handicapées, les personnes immigrantes et les personnes plus démunies.
- Le pôle civique, culturel et sportif, au cœur de l'arrondissement, regroupant la bibliothèque, la Mairie d'arrondissement, le Centre Communautaire Leonardo da Vinci, le complexe aquatique, l'aréna Martin-Brodeur, l'école secondaire Antoine-de-St-Exupéry, est un site qui présente des atouts certains pour transformer la bibliothèque actuelle en espace culturel dans le cadre du développement d'un quartier culturel durable.
- Le projet se veut complémentaire au seul équipement professionnel de diffusion culturelle privée présent actuellement sur le territoire, c'est-à-dire la Salle Mirella et Lino Saputo du Centre Communautaire Leonardo da Vinci.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les engagements financiers dans le cadre du Programme RAC et du Programme de soutien aux équipements culturels se feront ultérieurement et seront conditionnels à une recommandation favorable de la part du comité consultatif mixte RAC-BEEC au comité exécutif, suite à une présentation du Programme fonctionnel et technique (PFT) par l'arrondissement. En ce sens, il n'y a pas d'impact financier immédiat pour le Service de la culture et le Ministère de la Culture et des communications pour la réalisation du PFT et des études afférentes.

**Coût d'immobilisation :** Le coût de réalisation de ce projet sera établi au terme du Programme fonctionnel et technique et comprendra une estimation budgétaire réalisée par une firme externe. Une fois que l'estimation des coûts sera connue, un dossier sera soumis au conseil d'arrondissement ainsi qu'au comité exécutif pour acceptation et pour autoriser la réalisation du projet.

**Coût annuel d'exploitation :** Le budget annuel de fonctionnement sera estimé selon les normes des Bibliothèques de Montréal pour la bibliothèque de Saint-Léonard et selon les paramètres de la Grille ODER pour le lieu de diffusion culturelle. Les ajustements au budget de fonctionnement seront établis par le Service des finances selon le modèle paramétrique issu de la réforme du financement des arrondissements.

À noter que l'arrondissement a prévu 2 350 000 \$ au PTI 2015-2017.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet soumis s'inscrit dans les orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 : « Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels ». Ce projet s'inscrit aussi dans une approche de développement durable en visant une certification LEED OR. Avec la rénovation de l'aréna Martin-Brodeur, achevée à l'automne 2014 et certifiée LEED-ARGENT, l'arrondissement a mis en place une approche LEED campus (82 822,53 m<sup>2</sup>) sur le site dont fait partie le bâtiment de la bibliothèque.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Mise à la disposition de la population montréalaise d'équipements culturels accueillants, modernes et ouverts sur leur milieu;

1. Équité entre les arrondissements ainsi que dans l'ensemble du réseau des bibliothèques publiques de Montréal;
2. S'inscrit dans les objectifs généraux de la Ville en regard de l'Agenda 21 de la culture et dans les objectifs des quartiers culturels;
3. Participation accrue des citoyens à la vie culturelle et développement d'un sentiment d'appartenance;
4. Par le biais de concours d'architecture, contribution au rayonnement de Montréal comme ville de création et de design et localement au sein de l'arrondissement;
5. Bonification de la lecture publique, augmentation du nombre d'abonnés et consolidation du réseau des bibliothèques publiques de la Ville de Montréal et du Réseau Accès culture;
6. Participation accrue du réseau des bibliothèques publiques à l'effort collectif pour faire de Montréal une ville de lecture, de savoir et d'innovation;
7. Contribution au plan *Réalisons ensemble nos quartiers culturels* qui prévoit notamment l'aménagement d'espaces publics et des travaux d'immobilisation;
8. Augmentation des activités de médiation culturelle dans une perspective d'inclusion, de valorisation de la diversité, d'équité, de transmission des arts et de partage des savoirs;
9. Amélioration qualitative et quantitative des services de proximité;
10. Mise en valeur et transformation du pôle civique de l'arrondissement en quartier culturel;
11. Réponse aux besoins exprimés par le milieu culturel de Saint-Léonard.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le projet fera l'objet de toutes les étapes inhérentes à la mise en œuvre d'un projet d'immobilisation incluant les présentations, approbations et tous les dossiers décisionnels afférents. De façon non limitative, ces étapes sont :

<b>Phase de planification (hiver 2014-2015 - hiver 2016)</b>	1. Études connexes à l'avant-projet
	2. PFT et études connexes
<b>Phase de réalisation (hiver 2016 - hiver 2018-2019)</b>	3. Concours d'architecture, choix des professionnels et octroi des contrats de services professionnels
	4. Finalisation des plans préliminaires
	5. Élaboration des plans et devis
	6. Appel d'offres public, octroi de contrat et réalisation des travaux
	7. Préparation de la mise en service
<b>Phase d'exploitation (hiver 2018-2019)</b>	8. Ouverture officielle

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier fait partie intégrante de la *Politique de développement culturel 2005-2015* de la Ville de Montréal qui a été adoptée par le comité exécutif en 2005. Il permettra plus précisément de contribuer à l'engagement 7 libellé comme suit :

« La Ville se donnera un plan de rattrapage et de mise à niveau de ses bibliothèques, qui comprendra notamment l'ajout d'employés spécialisés et non spécialisés, la mise à jour des collections, l'augmentation des heures d'ouverture, la mise en réseau informatique, de même que la mise aux normes, l'agrandissement ou la construction de certains locaux ».

La première orientation intitulée « Améliorer l'accès à la culture » du *Plan d'action 2007-2017 de Montréal, métropole culturelle* prévoit, quant à elle, une action spécifique qui est de « reconnaître les bibliothèques comme l'infrastructure de base d'une ville de culture et de savoir », ce à quoi le maintien et l'amélioration des collections contribuent.

Ce projet s'inscrit dans les engagements de la Ville de Montréal formulés dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités et ce plus particulièrement en regard de l'alinéa "e." de l'article 20 qui dit que la Ville s'engage « à favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau des musées municipaux comme lieu d'accès au savoir et à la connaissance.»

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Carlos MANZONI)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la culture , Direction (Sophie CHARLEBOIS)

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la culture , Direction (Margot BOURGEOIS)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la culture , Direction associée Bibliothèques (Louise GUILLEMETTE-LABORY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie LECLAIR  
Bibliothécaire responsable

#### **ENDOSSÉ PAR**

Steeve BEAUDOIN  
Directeur

Le : 2014-10-20



**Dossier # : 1143624045**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration suite à l'étude publique du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017 de la Ville de Montréal et de l'agglomération

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration suite à l'étude publique du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017 de la Ville de Montréal et de l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-17 10:20

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143624045**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration suite à l'étude publique du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017 de la Ville de Montréal et de l'agglomération

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les 13 et 14 novembre 2014, la Commission permanente sur les finances et l'administration déposait son rapport et ses recommandations aux conseils municipal et d'agglomération suite à l'étude publique du PTI 2105-2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0441 (30-10-2014) - Mandat donné à la Commission permanente sur les finances et l'administration d'étudier le PTI 2015-2017, volet agglomération

CM14 1058 (31-10-2014) - Mandat donné à la Commission permanente sur les finances et l'administration d'étudier le PTI 2015-2017, volet ville centrale

CG13 0462 (28-11-2013) - Nominations aux commissions permanentes

CM13 1077 (26-11-2013) - Nomination aux commissions permanentes

**DESCRIPTION**

La Commission a reçu le mandat d'étudier le PTI 2015-2017. Elle a tenu huit séances publiques les 31 octobre, 3, 4, 5 et 6 septembre 2014. Elle a adopté ses recommandations en assemblée publique le 7 novembre 2014.

**JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le 17 octobre 2014, des avis précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. Les assemblées ont également été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et sur le site Internet des commissions du conseil. De plus, une invitation a été expédiée, par courrier régulier ou courrier électronique, à plus de 300 individus et organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre G. LAPORTE  
Secrétaire recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-11-17

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2014-11-17



**Dossier # : 1143751010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte de l'énoncé de l'intérêt patrimonial du site de la Maison de Mère d'Youville, 132, rue Saint-Pierre, arrondissement de Ville-Marie

Il est recommandé :  
de prendre acte de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur le site de la Maison de Mère d'Youville, arrondissement de Ville-Marie, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2014-06-04 11:46

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1143751010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte de l'énoncé de l'intérêt patrimonial du site de la Maison de Mère d'Youville, 132, rue Saint-Pierre, arrondissement de Ville-Marie

**CONTENU****CONTEXTE**

L'énoncé ci-joint est une initiative de la Division du patrimoine pour faire l'évaluation de l'intérêt patrimonial de ce lieu afin de mieux planifier le projet de requalification de la Maison de Mère d'Youville, en collaboration avec les acteurs concernés, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 0070 - 18 janvier 2012 - Édicter, en vertu de l'article 19.1 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), un projet d'ordonnance régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu

CM11 1053 - 19 décembre 2011 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)

**DESCRIPTION**

Dépôt de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur le site de la Maison de Mère d'Youville, 132, rue Saint-Pierre, arrondissement de Ville-Marie.

**JUSTIFICATION**

Pour mieux connaître et valoriser les différentes composantes du patrimoine montréalais, la Ville de Montréal a mis au point le processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu. L'énoncé d'intérêt patrimonial qui en résulte contribuera à éclairer les décisions de la Division du patrimoine et de l'arrondissement de Ville-Marie quant à l'avenir du site de la Maison de Mère d'Youville, dans le respect des valeurs patrimoniales du lieu. Cet énoncé d'intérêt patrimonial est conforme à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Conformément à l'article 11 de l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), cet énoncé sera publié sur le site Internet de la Division du patrimoine à la suite de son dépôt au comité exécutif.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'évaluation de l'intérêt patrimonial étant complétée, le projet de requalification de la Maison de Mère d'Youville suivra son cours jusqu'à la réalisation du projet.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Ronald DELCOURT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean LABERGE  
Architecte - planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Nathalie M MARTIN  
Chef de division

Le : 2014-05-22

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Nancy SHOIRY  
Directrice - Service de la mise en valeur du territoire

**Approuvé le :** 2014-05-29

**Approuvé le :** 2014-06-03



**Dossier # : 1143751014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur l'ancienne caserne Saint-Gabriel (no 15), actuelle bibliothèque Saint-Charles, située au 1050, rue d'Hibernia (arrondissement du Sud-Ouest)

Il est recommandé :  
de prendre acte de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur l'ancienne caserne Saint-Gabriel (n° 15), actuelle bibliothèque Saint-Charles, située au 1050, rue d'Hibernia (arrondissement du Sud-Ouest), conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-12 14:05

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143751014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur l'ancienne caserne Saint-Gabriel (no 15), actuelle bibliothèque Saint-Charles, située au 1050, rue d'Hibernia (arrondissement du Sud-Ouest)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vue de l'élaboration d'interventions dans le cadre du programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques (RAC), la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest a formulé une demande d'évaluation de l'intérêt patrimonial de l'ancienne caserne Saint-Gabriel (actuelle bibliothèque Saint-Charles) auprès de la Division du patrimoine de la Direction de l'urbanisme. Un énoncé de l'intérêt patrimonial a ainsi été réalisé pour le bâtiment, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 0070 - 18 janvier 2012 - Édicter, en vertu de l'article 19.1 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), un projet d'ordonnance régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu  
CM11 1053 - 19 décembre 2011 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)

**DESCRIPTION**

Dépôt de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur l'ancienne caserne Saint-Gabriel (n° 15), actuelle bibliothèque Saint-Charles, située au 1050, rue d'Hibernia (arrondissement du Sud-Ouest).

**JUSTIFICATION**

Pour mieux connaître et valoriser les différentes composantes du patrimoine montréalais, la Ville de Montréal a mis au point le processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu. L'énoncé de l'intérêt patrimonial qui en résulte contribuera à une prise de décision éclairée quant à l'avenir du lieu. Cet énoncé de l'intérêt patrimonial est conforme à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Conformément à l'article 11 de l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), cet énoncé sera publié sur le site Internet de la Division du patrimoine à la suite de son dépôt au comité exécutif.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'évaluation de l'intérêt patrimonial étant complétée, les étapes subséquentes de ce dossier seront assumées par l'arrondissement du Sud-Ouest conformément aux procédures réglementaires en vigueur.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (El-Bassim KAZI-AOUAL)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Françoise CARON  
Conseiller(ere) en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Nathalie M MARTIN  
Chef de division

Le : 2014-07-11

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sylvia-Anne DUPLANTIE  
C/d - Aménagement et design urbain  
(Délégation de pouvoirs de Sylvain Ducas du 21  
au 25 juillet 2014)

Nancy SHOIRY  
Directrice - Service de la mise en valeur du  
territoire

**Approuvé le :** 2014-07-22

**Approuvé le :** 2014-08-12